

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

10 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance pour les élèves du secondaire à partir du 28 octobre. Et après?» (Article 78 du règlement)	4
2	Question orale de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Code orange pour les écoles: entre présentiel généralisé et distanciel toléré» (Article 78 du règlement)	4
3	Question orale de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance et fracture numérique des familles» (Article 78 du règlement)	4
4	Question orale de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Conséquences de la fermeture de l'enseignement secondaire sur l'année scolaire 2020-2021» (Article 78 du règlement)	4
5	Question orale de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Code orange dans les écoles de l'enseignement secondaire» (Article 78 du règlement)	4
6	Question orale de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Remédiation et évaluation certificative dans l'enseignement obligatoire» (Article 78 du règlement)	4
7	Question orale de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance pour les élèves de l'enseignement secondaire» (Article 78 du règlement)	4
8	Question orale de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Organisation de l'enseignement à distance dans l'enseignement secondaire dans la foulée des mesures prises pour lutter contre la pandémie» (Article 78 du règlement)	4
9	Question orale de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance dans les classes de l'enseignement fondamental» (Article 78 du règlement)	4
10	Questions orales (article 82 du règlement)	19
10.1	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Référénts en matière de numérique dans les écoles fondamentales et secondaires»	19
10.2	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retards dans les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence»	20
10.3	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Épreuves externes certificatives et les essentiels en matière d'apprentissage»	22
10.4	Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Startech's Days 2020 et 2021»	23
10.5	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Sort de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) dans un contexte de deuxième vague»	24
10.6	Question de M. Matteo Segers à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation sanitaire dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»	24
10.7	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Protocole sanitaire de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»	25

10.8	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Absence de relations institutionnelles entre l'enseignement et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»	29
10.9	Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Testings massifs recommandés par les experts dans les écoles»	29
10.10	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Personnel des internats»	31
10.11	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Nécessité du cours de citoyenneté face à l'obscurantisme»	32
10.12	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Marques et dispositifs de soutien aux enseignants suite au meurtre de Samuel Paty»	32
10.13	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Taux d'inscription dans l'enseignement maternel pour l'année scolaire 2020-2021»	34
10.14	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mesure transitoire permettant aux éducateurs détenteurs du brevet d'accéder à la fonction de promotion d'administrateur»	35
10.15	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Soutien à des projets pilotes dans l'enseignement»	36
10.16	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation des enseignants au numérique et sur l'ASBL Formation Sud-Hainaut et Sud-Namurois (Forsud)»	37
10.17	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Lancement d'une nouvelle application Teacher Tapp en Flandre»	38
10.18	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Déscolarisation des enfants»	39
10.19	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Différence de traitement entre enseignants du réseau communal selon la source de financement dont ils dépendent»	39
10.20	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Solutions pour fluidifier le remplacement des enseignants absents en période de Covid-19»	40
11	Ordre des travaux	42

Présidence de M. Calvin Soiresse Njall, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 9h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions.

1 Interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance pour les élèves du secondaire à partir du 28 octobre. Et après?» (Article 78 du règlement)

2 Question orale de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Code orange pour les écoles: entre présentiel généralisé et distanciel toléré» (Article 78 du règlement)

3 Question orale de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance et fracture numérique des familles» (Article 78 du règlement)

4 Question orale de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Conséquences de la fermeture de l'enseignement secondaire sur l'année scolaire 2020-2021» (Article 78 du règlement)

5 Question orale de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Code orange dans les écoles de l'enseignement secondaire» (Article 78 du règlement)

6 Question orale de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, mi-

nistre de l'Éducation, intitulée «Remédiation et évaluation certificative dans l'enseignement obligatoire» (Article 78 du règlement)

7 Question orale de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance pour les élèves de l'enseignement secondaire» (Article 78 du règlement)

8 Question orale de Mme Françoise Schepmans à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Organisation de l'enseignement à distance dans l'enseignement secondaire dans la foulée des mesures prises pour lutter contre la pandémie» (Article 78 du règlement)

9 Question orale de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance dans les classes de l'enseignement fondamental» (Article 78 du règlement)

M. le président. – Cette interpellation et ces huit questions orales sont jointes.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, depuis la rentrée parlementaire de septembre, je vous interroge à propos de la préparation des acteurs de l'école secondaire à un enseignement hybride qui alternerait une présence physique des élèves avec un enseignement à distance. C'est le schéma proposé depuis le mois de juin par un collectif de 350 enseignants et relayé dans la presse par deux cartes blanches successives. Les deux mois de confinement ont provoqué d'incontestables fêlures et de nombreux décrochages chez les élèves les moins favorisés. Ils ont aussi mis les parents à rude épreuve. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, Bruxelles et la Wallonie sont comparées à la Lombardie du printemps dernier. Les universités et hautes écoles sont passées en code rouge, le télétravail devient la règle, les établissements horeca sont fermés, sans même évoquer, à Bruxelles, les théâtres, ci-

némas, centres culturels et autres salles de spectacle, dont on avait pourtant reconnu qu'ils n'étaient nullement la source de *clusters*.

Votre circulaire 7796 du 21 octobre indiquait toutefois qu'un pouvoir organisateur pouvait décider d'instaurer une hybridation, une alternance de temps en classe et d'apprentissage à distance, pour une ou plusieurs écoles, une ou plusieurs classes, un ou plusieurs cours, à condition que la décision soit motivée par des «raisons organisationnelles incontournables» liées à l'absence d'une proportion significative d'élèves ou d'enseignants. La présence physique de l'ensemble des élèves en classe demeurerait donc la règle, une présence physique dans des classes souvent surpeuplées, avec des enseignants contaminés et des transports en commun saturés.

Les exceptions autorisées dans la circulaire 7796 devaient être justifiées par des circonstances exceptionnelles. Une posture «en réaction», sans préparation, sans anticipation des acteurs scolaires, ni au monde d'aujourd'hui ni au «monde d'après» suivant l'expression consacrée. Ce «monde d'après» ne risque pourtant pas de survenir avant l'été 2021, comme les scientifiques s'accordent à le dire.

Quatre jours après la publication de votre circulaire 7796, le communiqué est tombé comme un couperet: dès le 28 octobre, les écoles secondaires n'étaient plus accessibles aux élèves qui devaient dès lors suivre un enseignement à distance.

C'est parce que la situation que nous vivons est exceptionnelle qu'il convient de rassurer le monde scolaire en prenant des mesures anticipées, adaptées et audacieuses. Concrètement, les consignes doivent être claires et pérennes pour l'année scolaire en cours; les rythmes scolaires doivent être adaptés et les chefs d'établissements doivent recevoir davantage de confiance et d'autonomie.

En ce qui concerne la pédagogie, le concept de l'«école du dehors» n'est pas neuf; la crise sanitaire lui donne aujourd'hui une nouvelle dimension. Comme l'indique Bruno Humbeeck avec beaucoup de pertinence, la classe en tant que groupe ne doit plus rimer avec la classe en tant qu'espace. L'enseignement hybride réduit sensiblement les groupes de classe et pourrait conduire à des rythmes scolaires adaptés, des contenus moins formatés, la fin du stress provoqué par la «course aux programmes», un lien plus étroit avec le concret, avec l'environnement et le monde du travail. Cette école nouvelle, qui doit se penser en partie hors des murs, favoriserait davantage la coopération et le développement de l'esprit critique et ferait sens, tant pour les élèves que les enseignants. Elle serait cohérente et complémentaire avec le Pacte pour un enseignement d'excellence et pourrait redonner du souffle à une

communauté scolaire dont l'enthousiasme s'érode au fil du temps.

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous prises le 26 octobre pour accompagner, à court et moyen termes, l'organisation de l'enseignement à distance dans l'enseignement secondaire pour les équipes pédagogiques et les élèves? Où en est la formation des enseignants? Les conseillers pédagogiques des réseaux soutiendront-ils les équipes pour assurer une formation pédagogique aux cours à distance? Quel est le suivi des plans visant à équiper les écoles et les élèves en matériel informatique? Des locaux sont-ils mis à la disposition des élèves qui ne disposent pas d'espace à domicile? Avez-vous discuté avec les autorités communales? Avez-vous mis en place un suivi psychologique des élèves?

Après le congé de Toussaint, comment l'hybridation en secondaire sera-t-elle organisée? Quel sera le degré d'autonomie des chefs d'établissements? Quelle latitude donnerez-vous par rapport aux programmes et aux référentiels? Avez-vous tranché la question de la modification des rythmes scolaires? Si oui, comment? Les négociations avec le gouvernement fédéral pour réaliser des tests salivaires dans les établissements scolaires, comme le suggérait le ministre-président Jeholet dans la presse du 26 octobre, ont-elles abouti?

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, deux circulaires ont été publiées quelques heures après votre intervention en séance plénière, le mercredi 21 octobre. Le vendredi, le ministre-président et vous-même sembliez rassurés parce que le Comité de concertation (Codeco) n'avait pas durci les mesures pour l'enseignement obligatoire. Les gouvernements régionaux ont ensuite fait d'autres annonces, et l'école semblait préservée, excepté peut-être pour l'accès aux infrastructures sportives en Wallonie.

Le dimanche 25 octobre à midi, la situation était inchangée, mais, à 20 heures, juste après les journaux télévisés, un communiqué de votre gouvernement annonçait que les cours des écoles secondaires étaient suspendus en présentiel et qu'ils se donneraient à distance à partir du mercredi 28 octobre. Le communiqué annonçait par ailleurs la tenue, le lundi matin, de réunions avec les représentants des pouvoirs organisateurs, des syndicats et des associations de parents.

Enfin, une nouvelle réunion du Codeco eut lieu quelques jours plus tard, suivi d'une nouvelle rencontre entre partenaires de l'école le 31 octobre. Le code couleur est alors passé au rouge. Durant cette période, les enseignants et les directions d'écoles étaient peu informés de ce qui pouvait ou pas se produire. Les codes avaient évolué et, alors qu'ils se préparaient au code orange, celui-ci ne l'était déjà plus vraiment. Cette période a donc été assez compliquée à vivre pour les écoles.

Je suis d'accord avec votre message sur le rôle essentiel de la présence des enseignants pour travailler avec les élèves. En revanche, par rapport à la stratégie d'hybridation, les messages sont moins clairs et rappellent parfois ceux du déconfinement quand il n'y avait plus la même obligation scolaire.

Pour mettre en place un apprentissage à distance, il faut des formations. À la fin du mois de juin, ma collègue Mathilde Vandompe et moi avons souligné l'importance d'organiser des formations durant l'été et de les renforcer, car il y avait des listes d'attente. Certains enseignants ont pu y participer. En outre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé des moyens pour des PC et continue à travailler sur les questions relatives au matériel. Le ministre Dardenne nous l'a confirmé. Malgré cela, il nous semble que les conditions et les critères de l'hybridation, tels que prévus dans la circulaire, constituent des freins plutôt que des encouragements.

On a l'impression que l'on va vers l'hybridation à reculons, sans vraiment se dire que, pendant plusieurs mois peut-être encore, on se retrouvera dans des situations sanitaires compliquées. Il serait dès lors préférable de préparer cette hybridation et non de se dire qu'on va revenir à une école «à la normale». Ce ne sera en effet pas le cas. On le dit depuis le début du mois de septembre.

Sur le terrain, les enseignants ont réfléchi et des écoles ont établi certains dispositifs. Cependant, selon les circulaires, les établissements scolaires ne peuvent recourir à l'hybridation qu'à certaines conditions. Il s'agit ici des circulaires publiées avant qu'on ne passe en code rouge. Mais les messages sont parfois confus. Il faut se mettre à la place des différents membres du personnel qui doivent continuellement s'adapter. Beaucoup attendent des messages plus clairs afin de pouvoir se préparer correctement, parce qu'il en va du bien-être des élèves qu'ils vont accompagner pendant les mois qui viennent.

Mes questions ont été rédigées avant que la situation évolue. À quelles décisions pratiques ont abouti les rencontres ayant eu lieu le 26 octobre et le 31 octobre? Les associations de directeurs d'école étaient-elles présentes? Certains vous ont envoyé une lettre ouverte à ce sujet; elle a notamment été relayée sur les réseaux sociaux. Entre-temps, comment ces différentes mesures ont-elles été accueillies? Les équipes de l'enseignement maternel et de l'enseignement primaire travaillent dans des conditions différentes de celles du secondaire. Pouvez-vous expliquer la distinction quant au travail en présentiel avec les élèves, surtout que certaines communes ont fermé des écoles sur leur territoire juste avant les congés de la Toussaint?

Pour en venir à la stratégie d'hybridation des apprentissages, pouvez-vous faire le point au ni-

veau macro en la matière? Quels retours avez-vous des contacts que les délégués aux contrats d'objectifs (DCO) ont pu avoir sur le sujet, parce que c'est leur fonction d'accompagner l'hybridation? Une synthèse de ces rencontres est-elle déjà disponible?

En particulier pour l'enseignement spécialisé de formes 1 et 2, les écoles ont-elles pu réaliser leur stratégie? L'enseignement spécialisé se trouve en effet dans une situation particulière par rapport à l'hybridation, à la fois parce que les élèves sont parfois moins autonomes, mais aussi parce qu'ils n'évoluent pas toujours dans les bonnes conditions.

Le télétravail est-il autorisé pour le personnel administratif des écoles? Est-il soumis à des conditions particulières?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, les choses ont très rapidement évolué depuis la fin du mois d'octobre. Si certaines écoles étaient déjà fermées et organisaient un enseignement à distance, ce sont maintenant toutes les écoles secondaires qui s'y plongent, en tout cas pour les deuxième et troisième degrés. D'autres seront partiellement en apprentissage à distance après la fin des congés d'automne.

Les constats que nous posions pendant le premier confinement demeurent. Toutes les familles n'ont pas le matériel adéquat, voire une connexion internet. Certains élèves n'ont pas de pièce dans la maison pour s'isoler et se concentrer. Enfin, la fracture numérique concerne aussi le manque de compétences, d'expérience dans le numérique, ce qui touche tous les profils. Être alerte sur une tablette est une chose, travailler efficacement et apprendre à l'aide du numérique en est une autre.

On ne répondra pas à l'ensemble des problèmes actuels, mais nous devons, en responsables politiques, nous efforcer d'y faire face. Nous avons pris connaissance du budget de 10 millions d'euros débloquent par les ministres Jeholet et Daerden pour équiper 20 000 élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles, initiative que nous ne pouvons que saluer, tout comme l'appel à projets qui vient d'être lancé par la Région wallonne qui octroie 1 500 euros par tranche de 500 élèves. Ce sont des initiatives positives.

Madame la Ministre, j'aimerais connaître l'ensemble des mesures prises afin de réduire la fracture numérique. Quels sont à ce jour les moyens mis en œuvre pour réduire cette fracture et permettre aux élèves d'être équipés de manière correcte? La *task force* «Numérique» de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle avancé et dans quel sens? Qu'en est-il de la disponibilité du matériel informatique pour les familles qui en ont le plus besoin? En avril, nous déplorions que la Flandre ait raflé toute l'offre en ordinateurs de l'ASBL DigitalForYouth.be. La Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions ont-elles pris les

devants et peuvent-elles fournir du matériel à celles et ceux qui en ont le plus besoin?

Enfin, je tenais à relayer une initiative intéressante qui a eu lieu en France, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au mois d'avril, pendant le confinement. L'association Deltalab a fourni aux élèves d'un collège des mini-ordinateurs fabriqués à partir de cartes Raspberry Pi 4 et prêts à l'emploi avec des outils *open source*, pour un coût unitaire d'une centaine d'euros seulement. En partenariat avec des *fablabs* ou des associations, notre Fédération pourrait-elle s'inspirer de cette initiative et offrir une solution pour répondre au moins en partie aux besoins des écoles en informatique, dans certains bassins scolaires? Quelles initiatives ont-elles été prises ou vont-elles être lancées pour équiper les élèves?

Il n'a finalement pas été possible de tenir jusqu'à la Toussaint. En l'espace de dix jours au mois d'octobre, vous avez pris plusieurs décisions. Il s'agissait le 15 octobre de la prolongation des congés d'automne jusqu'au 11 novembre, le 21 octobre de l'adaptation des protocoles du code orange pour lequel le présentiel était privilégié et le 25 octobre de la fermeture des écoles secondaires les 28, 29 et 30 octobre et du passage aux cours à distance. À la suite de ma question, les congés d'octobre ont été allongés d'une semaine complète.

Lors de la séance plénière du 21 octobre, vous répétiez votre volonté de conserver les écoles ouvertes tant que faire se peut et vous nous informiez que seuls 17 % des cas positifs parmi les élèves trouvaient leur origine dans la fréquentation de l'école. Nous comprenons aujourd'hui que la raison principale de ce revirement tient à l'emballement fulgurant de la pandémie. Le rapport des experts de la cellule d'évaluation (CELEVAL), tombé durant le week-end des 24 et 25 octobre, semble avoir été déterminant. Il indique que «la situation épidémiologique actuelle entraîne une circulation virale si élevée dans la société que même des mesures préventives puissantes sont devenues insuffisantes pour empêcher le virus de passer les murs de l'école.»

Sur le terrain, cette succession de décisions met en péril la compréhension et la lisibilité, du côté tant des enseignants que des familles. Nous ne pouvons que regretter que le Codeco du 23 octobre, qui a organisé la réponse au niveau fédéral, n'ait abouti qu'à des demi-mesures.

Cependant, il existe une différence majeure par rapport à la période de confinement du mois de mars: les nouveaux apprentissages continuent. À cette époque, ni les écoles, ni les familles, ni l'administration n'avaient eu le temps de se préparer aux cours à distance. Ceux-ci sont-ils à présent maîtrisés par tous les acteurs, qu'il s'agisse des élèves, du corps enseignant et de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels sont encore les obstacles?

Nous avons beaucoup évoqué le problème des élèves «sortis des radars». Quelles mesures sont-elles prises pour éviter une nouvelle sortie des radars de ces élèves généralement plus fragilisés qui pourrait être fatale pour leur année scolaire?

Un retour sur l'utilisation de la plateforme Happi, créée pour permettre l'apprentissage à distance, doit nous servir de thermomètre. Quelle est la proportion des écoles et des élèves qui l'utilisent? Quelles sont les alternatives pour les autres?

L'apprentissage à distance passe-t-il nécessairement partout par des plateformes numériques? Des cours à distance par échanges d'exercices et de corrections en format papier font-ils partie des solutions, voire sont-ils dans certains cas la solution principale choisie?

Le baromètre *Digital Wallonia* «Éducation & numérique» dresse un bilan mitigé de la formation au numérique dans le corps enseignant. Comme cela a déjà été souligné lorsque nous avons discuté des référents numériques, 23 % des enseignants n'ont jamais reçu de formation initiale ou continue au numérique et 46 % d'entre eux n'ont jamais été formés aux usages pédagogiques du numérique. En partenariat avec les Régions, serait-il envisageable d'organiser dès cette année une mise à niveau de deux à trois jours, en urgence, pour tous ces enseignants qui n'ont aucune formation, ceux qui sont sans doute les plus éloignés des expériences de base d'une pédagogie numérique? Quel est le retour du terrain à la suite des mesures prises dans l'enseignement secondaire?

Je voudrais également aborder la question plus générale de la suite de l'année scolaire. Nous devons vivre en effet avec ce virus au moins jusqu'à la fin de celle-ci, dans le meilleur des cas en présentiel avec des masques et les gestes barrières, mais probablement aussi avec un temps scolaire entrecoupé de périodes de fermetures partielles ou complètes d'écoles. D'ores et déjà, la question des périodes d'examen et des épreuves certificatives se pose. Sans doute est-il prématuré d'y répondre de manière tranchée, mais je voudrais connaître l'état de la réflexion menée au sein de votre cabinet, Madame la Ministre, avec les opérateurs de la communauté éducative – monde enseignant, syndicats, pouvoirs organisateurs – à propos de l'organisation du reste de l'année scolaire. Ne faudrait-il pas envoyer un signal aux écoles qui n'auraient pas encore envisagé de privilégier les apprentissages aux examens de Noël? Qu'en est-il de la suite du calendrier? Comment allez-vous organiser la période certificative de fin d'année? À cet égard, allez-vous prévoir des assouplissements?

Ce lundi 26 octobre, plusieurs membres de notre commission ont discuté lors d'une visioconférence avec certains des signataires de la carte

blanche intitulée «*Une école en bonne santé se construit dès à présent tous ensemble!*» et publiée dans «*Le Soir*» du 7 octobre. Les directrices d'écoles et enseignants ont fait part de leur analyse de la situation sanitaire et de la charge de travail considérable qui repose sur les épaules des directions. Madame la Ministre, je tiens à vous communiquer une proposition formulée lors de cet échange.

Après les congés d'automne et dans l'hypothèse où les écoles secondaires seront rouvertes, serait-il envisageable d'appliquer un code orange flexible? Je sais que le code rouge est aujourd'hui d'application, mais, une fois que cela ne sera plus le cas, pourrait-on instaurer un code orange flexible grâce auquel les directions auraient la faculté, sur la base de critères comme l'absence importante de professeurs, une quarantaine dans certaines classes, un risque sanitaire plus aigu dans certains bassins scolaires, etc., de passer en cours à distance, soit de manière partielle, soit totale? En outre, les directions auraient la possibilité de choisir les années concernées par les cours à distance.

Cette liberté permettrait, selon les signataires de la carte blanche, d'assouplir et d'adapter selon les situations particulières les décisions lors de la reprise, si cette dernière a bien lieu, ce que nous souhaitons tous. En outre, elle offrirait aux directions plus d'autonomie dans la gestion de la crise sanitaire. Les directions et les enseignants que nous avons rencontrés ont à nouveau témoigné de leur motivation à garder le contact avec les élèves et à donner du sens aux épreuves que vivent tant les écoles que les élèves. Je partage leur analyse.

Ce n'est pas l'option retenue pour le moment étant donné l'adoption du code rouge adapté jusqu'au milieu du mois de décembre. Ce code orange flexible pourrait-il alors être une solution pour le reste de l'année scolaire? Avez-vous eu l'occasion de discuter de cette possibilité avec les auteurs de la carte blanche? Quelles sont les réactions éventuelles du monde enseignant sur les modalités de la reprise?

M. Hervé Cornillie (MR). – Crise sanitaire et deuxième vague aidant, Madame la Ministre, bon nombre d'élèves sont éloignés des bancs de l'école, du moins physiquement. De nombreuses questions orales aujourd'hui jointes portent notamment sur ce fait. Il est normal de craindre que l'apprentissage adéquat habituel que l'on est en droit d'attendre ne soit, hélas, pas assuré dans ces circonstances. De plus, lorsque ce ne sont pas les élèves qui sont directement concernés par la maladie, le manque d'enseignants oblige certaines écoles à fermer. On ne fait ainsi qu'amplifier ce problème et les parents craignent une «génération sacrifiée» en raison de la Covid-19 puisque les apprentissages nécessaires à la continuation des études ou pour franchir plus tard d'autres stades de leur vie d'élève et d'étudiant n'auront pas pu être acquis.

Pour pallier ce manque et mettre à jour les diverses matières, certaines écoles et professeurs ont opté pour des méthodes «classiques» quand il n'y avait pas de contact direct possible: envoi de mails ou travaux communiqués par l'intermédiaire des parents. D'autres utilisent le «distanciel» ou les options numériques, avec toutes les questions déjà évoquées à propos de la fracture numérique ou sur l'absence de culture numérique dans certaines familles. À des fins de remédiation et de continuité de l'enseignement, vous avez laissé la liberté pédagogique aux enseignants et vous vous êtes engagée à mettre des outils à leur disposition.

Parmi ces derniers, il y a la plateforme Hap-pi, qui a aussi été évoquée par M. Florent. Lancée à la fin du mois d'août par l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), cette plateforme permet un enseignement à distance et autorise, en quelque sorte, la poursuite des cours. Elle constitue une solution qui est mise à disposition.

Quel est le bilan de cette plateforme, si tant est qu'il soit possible de déjà en tirer un? Avez-vous des retours des établissements, des professeurs? Quels sont les retours des usagers, puisque cette plateforme est destinée au monde scolaire au sens large du terme? D'autres outils sont-ils mis à la disposition des établissements scolaires et des professeurs? Dans l'affirmative, lesquels, parmi l'ensemble des solutions que vous proposez pour permettre cette continuité des apprentissages en toute liberté pédagogique?

Le «distanciel» ne fournit évidemment pas les mêmes avantages que le «présentiel». Il a sans doute des avantages que ce dernier ne possède pas non plus, mais nous savons que certains élèves ont besoin d'explications supplémentaires dans certaines matières. On peut craindre que des inégalités se renforcent, car tout le monde n'apprend pas de la même façon. De plus, le professeur ne peut venir en aide en distanciel de la même manière qu'en présentiel. En tout cas, c'est l'intuition que j'en ai.

Au-delà de la continuité pédagogique que l'on s'efforce de garantir par des outils mis à disposition, comment veille-t-on aussi à ce que ces apprentissages soient bien intégrés? Si ce n'est pas le cas, des remédiations sont-elles envisagées? Sous quelle forme et avec quels dispositifs élaborés bien entendu en collaboration avec les directions d'écoles?

Les parents se posent également la question des évaluations certificatives de fin d'année. Peut-être estimez-vous que nous allons trop vite, mais le temps passe très rapidement. À ce stade, quelle est votre réflexion, Madame la Ministre, à ce sujet?

Mme Delphine Chabbert (PS). – Ma question fait suite à l'information parue dimanche dernier. Nous avons alors tous appris que la

Fédération Wallonie-Bruxelles allait imposer l'enseignement à distance aux élèves de l'enseignement secondaire. J'ai également lu dans l'article du journal «*Le Soir*» du 26 octobre 2020 que cette décision était justifiée par la publication d'un rapport spécial «*Éducation*» commandé par le gouvernement flamand. La circulation du virus entraîne un absentéisme des enseignants, des équipes et des élèves. Selon le rapport, ça empêcherait de plus en plus de garantir un fonctionnement en toute sécurité pour ces écoles. Le rapport néerlandophone préconise par ailleurs de tester les élèves avec des testeurs rapides dès la rentrée et de reproduire l'interruption des cours au moment des congés de carnaval.

Madame la Ministre, on a bien conscience que cette décision n'a pas dû être facile à prendre. Nous connaissons tous ici votre souci de privilégier au maximum l'enseignement présentiel. On vous demande d'anticiper au mieux les évolutions possibles de cette crise sanitaire inédite. En même temps, comme tout le monde, vous êtes plongée dans une grande incertitude et je ne doute pas de votre volonté de soutenir et d'accompagner ces établissements et de mener cette transition vers l'hybridation des apprentissages. Néanmoins, je mesure toute la difficulté de réinventer un système et, en même temps, de devoir accueillir les élèves au mieux tous les jours, ainsi que de garantir des conditions de travail correctes aux enseignants et aux équipes éducatives.

Avez-vous eu des contacts avec les pouvoirs organisateurs en amont de cette décision pas facile à prendre? Pourquoi avoir maintenu l'enseignement à distance malgré la prolongation des congés d'automne? Un protocole particulier est-il prévu après le 12 novembre, notamment pour le dépistage des élèves et des professeurs et pour la prolongation d'un enseignement à distance dans le temps? Comment avez-vous pris en compte les difficultés liées à la fracture numérique? Quelles alternatives a-t-on prévues pour les élèves n'ayant pas les outils adaptés? Existe-t-il un plan pour les équiper?

Depuis le début de la rentrée, de nombreuses écoles ont été amenées à travailler sur le déploiement de cet apprentissage en mode hybride. Cependant, étant donné les circonstances, les dernières mesures annoncées ont poussé quand même les écoles secondaires vers l'enseignement à distance. Comment les enseignants ont-ils négocié l'organisation de leur enseignement durant les trois jours avant les vacances d'automne? Quelles consignes leur a-t-on données? Quel soutien leur a-t-on apporté pour préparer cette rentrée?

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, l'annonce du basculement de l'enseignement secondaire en distanciel à partir du mercredi 28 octobre a suscité à juste titre de nombreuses interrogations, voire des inquiétudes, chez les élèves et leurs parents. Le rapport de la CELEVAL semble avoir été l'élément déclen-

cheur de cette annonce. Pouvez-vous nous faire part des conclusions des experts ayant conduit à la prise de cette décision?

Par ailleurs, les perspectives à court terme ne sont pas rassurantes. L'évolution des chiffres relatifs à l'épidémie ne nous permet malheureusement pas d'envisager un retour rapide à la normale. Nous ne nous attendons pas à un retour rapide à l'enseignement en présentiel pour les élèves du secondaire et, même si c'était le cas, nous ne serions pas à l'abri d'un nouveau retour à l'enseignement à distance avant la fin de l'année.

La question qui avait déjà été abordée lors du confinement de ce printemps est donc aujourd'hui plus que jamais d'actualité: comment organiser l'enseignement à distance en Fédération Wallonie-Bruxelles? L'*e-learning* ne peut se résumer à la mise en ligne de notes de cours sur une plateforme destinée aux élèves. L'enseignement à distance doit être pratiqué à l'aide d'outils spécifiquement conçus pour ce type d'apprentissage. Les contenus à enseigner et la pédagogie y afférente me semblent tout autant, si pas plus, importants que l'aspect technique et matériel pour rendre cet enseignement efficace. À cet égard, quels sont les outils numériques et pédagogiques mis à la disposition du personnel enseignant et des jeunes?

La Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà développé le site elearning.cfwb.be, qui contient des modules d'apprentissage destinés aux personnes qui souhaitent passer les examens du jury central. Ces modules conviennent-ils également pour donner des cours à distance? S'ils peuvent s'avérer très utiles pour la révision, peuvent-ils être utilisés dans le cadre de l'apprentissage de nouvelles matières?

D'autres contenus existent. On peut les retrouver sur le site www.enseignement.be ou sur d'autres plateformes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que sur des plateformes privées ou même sur YouTube. Cependant, pour garantir un bon fonctionnement de l'enseignement à distance, il serait utile que les initiatives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles soient regroupées sur un même portail.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser le bilan de l'offre numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de support, de contenus mis en ligne et d'utilisation? *elearning*, *e-classe*, *Happi* ou *Ma classe*: quelle est la vocation de chacun de ces supports? Quelles sont les ressources disponibles pour les enseignants et pour les élèves? Existe-t-il des fonctionnalités ou des espaces spécifiques visant à mettre les élèves en relation avec les enseignants, les enseignants en relation entre eux et les enseignants en relation avec les parents? Ces derniers peuvent-ils avoir directement accès aux cours à distance ou est-ce réservé aux apprenants? Comment diffuser ces cours le plus largement possible?

Certains élèves ne disposeraient par ailleurs toujours pas du matériel nécessaire pour recevoir cet enseignement à distance. Quelles sont les statistiques de la fracture numérique à ce stade?

Les enseignants sont contraints de s'adapter. Quelles sont les formations dont ils peuvent bénéficier, y compris à distance?

Qu'on ne s'y trompe pas, même dans les pays où l'*e-learning* est nettement plus en vogue que chez nous, il n'est pas présenté comme la panacée. Les pays concernés optent davantage pour un enseignement mixte alliant le «présentiel» et le «distanciel», tant par souci d'efficacité que pour préserver l'aspect social extrêmement important de l'école.

Le gouvernement a exprimé à plusieurs reprises sa volonté d'avancer sur la question de la stratégie numérique. Quel est l'état d'avancement de vos travaux à ce sujet?

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, prend la présidence)

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, comme mes collègues l'ont souligné, l'aggravation de la pandémie crée, parmi les enseignants et les parents des classes primaires, des craintes pour le suivi des apprentissages. Comme nous l'avons vu lors du premier confinement, le suivi par courrier crée des manquements. La poste ne distribue plus le courrier que deux fois par semaine. Force est de constater que tant les enseignants que les enfants ne sont pas toujours aptes à manier les outils technologiques avec facilité. En outre, certaines familles n'ont pas les moyens informatiques de recevoir les travaux par courriel ou par un autre système en ligne.

Il va pourtant de soi que, pour les instituteurs qui sont en quarantaine ou dans l'attente d'un résultat de test, les apprentissages doivent se poursuivre. Je plaide pour le présentiel au niveau fondamental. Vous avez pu vous rendre compte, lors d'une réunion avec le gouverneur du Hainaut, que, si les écoles sont fermées, le télétravail avec des petits enfants est très compliqué. Le présentiel est important pour les enfants et pour les familles.

Quels sont les principaux manquements constatés lors du premier confinement? Qu'en sera-t-il si une fermeture des écoles devait être envisagée? Quelles solutions pouvez-vous offrir aux enseignants et parents démunis face aux technologies? Quelles adaptations envisagez-vous quant aux matières qui doivent être vues? Si les écoles fondamentales restent ouvertes, que préconisez-vous pour que les enfants puissent recevoir les enseignements par un instituteur en quarantaine?

Enfin, nous avons reçu une circulaire relative aux repas, selon laquelle les repas chauds pourraient être servis pour les enfants des écoles maternelles, mais pas pour ceux des écoles primaires. Pourquoi cette différence? Les repas étaient déjà

pris dans les classes avant ce deuxième confinement.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Chers collègues, je vous remercie pour cet échange complet et intéressant. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'aucun jeune de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne doit être laissé sur le bord de la route. Notre priorité est de tout faire pour permettre la poursuite des apprentissages ainsi que les contacts entre les jeunes et entre les jeunes et leurs enseignants. Nous en parlons depuis plusieurs semaines et certaines mesures peuvent y contribuer. Comme de nombreux collègues l'ont évoqué aujourd'hui, chaque élève doit disposer d'un équipement informatique, car une partie des cours se donnera certainement à distance pendant un certain temps. Je sais que le gouvernement a déjà pris des mesures à cet égard, mais une étude du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) estime qu'au moins 70 000 élèves du secondaire ne disposent pas du moindre équipement à la maison et que, si une partie d'entre eux possède un ordinateur, il n'est pas personnel et est partagé avec la fratrie et les parents.

Le défi à relever est immense et demande l'adoption de mesures énergiques. Il me paraît indispensable que chaque élève dispose d'un local adapté pour travailler. Nous devons prévoir des lieux d'accueil pour les jeunes, que ce soit dans des écoles, des associations, des maisons de jeunes ou dans tout espace permettant aux jeunes d'avoir un rapport social avec leurs pairs, un éducateur, un enseignant. Nos jeunes doivent en effet être soutenus dans leurs apprentissages et bénéficier d'un cadre de travail adéquat, car il n'est pas toujours évident d'étudier chez soi. Je rejoins les préoccupations de Mme Maison et adhère à sa suggestion de travailler en collaboration avec les communes, au-delà des locaux mis à la disposition par les écoles.

Comme je le rappelle depuis plusieurs semaines, il me paraît indispensable de rembourser les frais de nettoyage et de renforcer les équipes et le matériel nécessaires au maintien de la sécurité et de l'hygiène. Madame la Ministre, j'interpellerai votre collègue Bénédicte Linard sur le suivi des contacts par les équipes de médecine scolaire, les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres psycho-médico-sociaux (PMS) pour Wallonie-Bruxelles Enseignement. Il semble possible de renforcer les équipes pour assurer un suivi efficace des contacts. La situation évolue en ce sens; c'est très positif. La manière dont le secteur gère ces tâches mérite des encouragements et le renforcement des mesures.

Nous devons aussi aider les élèves à réaliser leur travail scolaire et remédier aux lacunes accumulées. Nous avons pris des mesures à la fin de l'année scolaire précédente. Dans le contexte de la seconde vague de l'épidémie qui sévit actuellement, il faudrait pérenniser le dispositif initiale-

ment prévu pour trois mois et prolonger l'engagement des enseignants à toute l'année scolaire afin d'aider les équipes dans leur soutien à l'apprentissage.

Les écoles de devoirs ont aussi un rôle à jouer. L'ordre du jour de notre réunion reprend une salve de questions à ce sujet. Ce secteur nous a interpellés il y a quelques semaines, car il avait le sentiment de ne pas être reconnu à part entière. Or les écoles de devoirs jouent un rôle fondamental: elles apportent bien sûr une aide pour la réalisation du travail scolaire *stricto sensu*, mais ont aussi et surtout l'ambition d'être un lieu d'épanouissement pour les 17 600 enfants et jeunes qui les fréquentent quotidiennement. Elles observent malheureusement une augmentation de la précarisation au cours de ces dernières années. Elles demandent plus de concertation avec le monde de l'enseignement. La prolongation du congé de la Toussaint, annoncée sans concertation préalable avec les acteurs de terrain, a contribué à renforcer le malaise. Je profite de l'occasion pour vous demander si vous avez pris contact avec les responsables du secteur pour organiser la concertation demandée. Une ébauche de concertation a-t-elle eu lieu dans le cadre des jours de cours à distance dans le secondaire? Le cas échéant, avec quels résultats?

Comme le disait Mme Maison, les contenus des cours devront être adaptés. On ne pourra pas rattraper par miracle le temps perdu. Il faudra se focaliser sur les matières essentielles et incontournables. Pour arriver à une forme d'harmonisation et anticiper les futures épreuves centralisées, il serait judicieux de demander au Service général de l'inspection de donner des consignes claires permettant de définir les matières essentielles dans les programmes de chaque discipline.

Les propositions et réflexions que j'ai entendues aujourd'hui sont vraiment intéressantes. L'une d'entre elles est très concrète et complète les propositions formulées au fil de la discussion. J'aimerais la soumettre au débat. Un budget de 17 millions a été dégagé pour l'engagement d'environ 1 500 enseignants et autres membres du personnel, comme des logopèdes par exemple, et cela pour une durée de trois mois. L'objectif est de compenser les mois d'absence de la première vague. Selon moi, nous pouvons envisager de prolonger ces contrats au-delà de trois mois. L'ensemble des 1 500 postes n'ont pas encore été pourvus et nous manquons d'enseignants. De plus, les enseignants de remédiation et de français langue d'apprentissage (FLA) sont mobilisés pour remplacer les nombreux absents et ne peuvent dès lors pas remplir leurs missions. Pour les écoles, il serait bienvenu de garantir le maintien de ces enseignants et autres membres du personnel engagés pour l'année complète, en vertu du décret du 17 juillet 2020 visant l'octroi, pour l'année scolaire 2020-2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, suite à la crise sanitaire COVID-19,

des pratiques de différenciation des apprentissages dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires relevant des classes 1 à 10 en vertu du classement établi par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 établissant le classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité. Je demande au gouvernement de prendre cette mesure et déposerai un projet de motion en ce sens.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Depuis le dépôt des questions, la situation a beaucoup évolué. Je prendrai donc le temps de faire le point. Tout d'abord, le contexte sanitaire a continué à se dégrader fortement dans les dix jours qui ont précédé le début des congés d'automne. Sur la base d'une nouvelle analyse des experts sanitaires, il a été décidé, le dimanche 25 octobre, d'anticiper cette pause dans l'enseignement secondaire en prévoyant une suspension des cours en présentiel pour les 28, 29 et 30 octobre.

Mesdames et Messieurs les Députés, vous avez été plusieurs à souligner que cette décision avait été prise très rapidement, sans respecter les modalités de concertation habituelles. La raison en est simple: nous avons reçu le rapport des experts sanitaires vers 16h30 le dimanche et, la donne ayant clairement changé, nous devons prendre des mesures très rapidement pour permettre aux écoles de s'adapter, car les cours devaient reprendre trois jours plus tard. Les modalités d'application de ces mesures ont été concertées avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales et les organisations représentatives des associations de parents dès le lendemain, mais, évidemment, la décision avait déjà été prise. Ce n'est pas la manière dont nous travaillons habituellement, mais nous y avons été contraints par les circonstances.

Par la suite, comme l'a rappelé Mme Schyns en citant les rétroactes, le Codeco du 30 octobre a adopté de nouvelles mesures, extrêmement fortes, pour limiter la propagation du virus, dont certaines concernaient l'école. Trois mesures principales ont été prises. La première est la suspension des cours les 12 et 13 novembre pour permettre aux équipes éducatives de préparer la rentrée du 16 novembre en code rouge. La deuxième est la modification de ce code rouge pour prévoir que seuls 50 % des élèves des deuxième, troisième et quatrième degrés secondaires peuvent être présents simultanément à l'école. La troisième décision est le choix d'effectuer une évaluation de la situation au 1^{er} décembre, sachant qu'après concertation avec les acteurs de l'enseignement, nous

avons a priori décidé de continuer jusqu'aux vacances de Noël. En effet, il nous semblait important de donner aux acteurs des perspectives sur cinq semaines, car, ces derniers devant mettre une nouvelle stratégie en place, il est plus intéressant de le faire au moins pour cinq semaines que pour deux.

Ces dispositions ont pour corollaire l'hybridation des apprentissages, dont les modalités de mise en œuvre sont laissées à l'appréciation des équipes éducatives, dans le respect des règles fixées par la circulaire 7816 du 30 octobre 2020.

Dans l'enseignement spécialisé, une hybridation ne sera mise en place que lorsque cela sera possible en fonction de la spécificité et des besoins des élèves. À défaut, on pourra déroger à cette norme de présence de 50 %. Le public de l'enseignement spécialisé a beaucoup souffert du premier confinement. Il est très difficile de prendre une mesure linéaire pour ce type d'enseignement étant donnés les différents types d'enseignement concernés. Dans certains types, l'hybridation partielle apparaît possible alors que, dans d'autres, elle ne l'est pas. Il faut donc tenir compte de la réalité de ce secteur.

Ces mesures se fondent notamment sur l'analyse de la situation effectuée par les experts dont je vous ai parlé. Ils considèrent que l'école n'est pas le moteur de l'épidémie, mais qu'elle a été victime de l'augmentation des cas positifs constatés globalement dans la société. Il y a eu une accélération de l'épidémie et l'école n'est évidemment pas hermétique à ce qui se passe ailleurs. Prolonger la période d'absence physique des élèves et des membres du personnel à l'école visait surtout à opérer une coupure sanitaire en vue de reprendre les leçons avec des effectifs reconstitués. Les deux dernières semaines ont été terriblement marquées par l'accélération des contaminations et, encore plus, par les mises en quarantaine. Cela a considérablement désorganisé les écoles. L'emballement de l'épidémie s'est évidemment reflété au sein de nos établissements.

Les experts ont répété qu'une approche différenciée peut être développée entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire. Au sein de ce dernier, cela peut même être développé entre le premier degré et les deux autres. La même réflexion vaut pour cette approche: plus les enfants sont jeunes, plus le risque de contamination entre élèves et des élèves vers les adultes est faible. Cette appréciation a, en partie, guidé les décisions de suspension des leçons dans l'enseignement secondaire avant le congé d'automne et les décisions relatives à l'hybridation des apprentissages pour la rentrée du 16 novembre.

Sur la base des choix opérés par le Codeco au départ de l'analyse des experts, l'enseignement fondamental et le premier de degré de l'enseignement secondaire pourront fonctionner en

présentiel à 100 %. À ce stade, Madame Galant, il n'est donc pas encore question de développer l'enseignement à distance dans l'enseignement fondamental, car il n'est pas considéré comme nécessaire sur le plan sanitaire et encore moins opportun sur le plan sociopédagogique.

Monsieur Florent, vous parlez de l'idée d'un code orange flexible. C'est déjà le cas pour les classes de l'enseignement secondaire depuis la circulaire 7796 du 21 octobre dernier, adoptée évidemment avant de faire passer l'école en code rouge à partir du 16 novembre prochain. On verra s'il y a lieu d'adapter cette possibilité d'hybridation des apprentissages dans la perspective d'un retour au code orange dans plusieurs semaines ou plusieurs mois.

À propos de l'hybridation, lors de la rentrée de septembre 2020, chaque école a reçu des consignes très claires concernant la mise en place d'une stratégie à la fois globale et adaptée à ces réalités particulières dans la dimension de différenciation, d'hybridation des apprentissages et de lutte contre le décrochage. La mesure a donc été anticipée et les équipes ne se sont pas retrouvées du jour au lendemain impréparées face à ce défi, Madame Maison.

Nous avons voulu privilégier autant que possible la présence des élèves à l'école. Depuis la rentrée de septembre, nous avons demandé aux écoles de préparer entre autres cette stratégie d'hybridation de l'enseignement et elles se sont exécutées. Nous leur avons également demandé de créer ou recréer un lien avec chaque élève, d'installer un cadre bienveillant pour favoriser les apprentissages et d'assurer un accompagnement des élèves qui ont souffert le plus du confinement en mars dernier. Pour atteindre ces objectifs, il s'agissait notamment d'instaurer une stratégie de différenciation pour prendre en compte les niveaux de compétences atteints par les élèves et le retard éventuel à combler.

À cet égard, plusieurs initiatives ont été prises pour outiller les équipes pédagogiques. D'abord, dès la rentrée, une série de balises et de recommandations destinées à réaliser le diagnostic initial défini par le Service général de l'inspection ont été mises à leur disposition. Ensuite, des outils concrétisant les notions de différenciation et d'accompagnement personnalisé ont été mis en ligne sur la plateforme e-classe. Enfin, des moyens humains supplémentaires ont été octroyés aux écoles des classes 1 à 10 pour un montant de 17 millions euros pour les aider à renouer des liens avec tous les élèves et les inscrire dans une dynamique de réussite.

De leur côté, les délégués aux contrats d'objectifs (DCO) ont en outre pris contact avec chaque école pour faire le point sur les impacts des confinements et déconfinement tout en menant un dialogue constructif sur la stratégie de différenciation, de lutte contre le décrochage scolaire

et d'hybridation de l'enseignement à implanter. Les services m'informent que, sur ce point particulier que vous avez soulevé, Madame Schyns, ces échanges se sont déroulés dans un climat constructif et apprécié, même si les DCO ont parfois dû modifier les dates de rendez-vous sur la base des réalités diversement vécues par les écoles.

Concernant les aspects pédagogiques de vos différentes interventions, Mesdames et Messieurs les Députés, une réflexion est en cours avec l'ensemble de la communauté éducative sur la question particulière des évaluations. Je n'évoque pas ici celles du mois de décembre qui ont déjà été largement abandonnées par les établissements scolaires. Je veux plutôt parler des évaluations certificatives externes du mois de juin prochain pour lesquelles nous devons déjà réfléchir. Je ne vais cependant pas me prononcer plus avant puisque les services sont en train de travailler à l'élaboration de différents scénarios. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais j'insiste sur cette réflexion encore en cours, car nombre d'établissements nous contactent déjà pour savoir ce qu'il va se passer. Si je comprends cette incertitude, nous devons toutefois encore nous-mêmes régler nos propres incertitudes du moment et, en conséquence, avancer prudemment.

Sur la question des conditions matérielles de l'enseignement à distance, après la note d'orientation relative à l'équipement et à la connectivité, adoptée par le gouvernement en septembre dernier, les cabinets pilotes de la *task force*, à savoir ceux des ministre-président Pierre-Yves Jeholet et ministre du Budget Frédéric Daerden, ont mené une concertation avec les opérateurs de l'enseignement et les Régions. Le gouvernement a accéléré le processus le 5 octobre dernier en dégageant des moyens financiers supplémentaires.

Je pense notamment aux 20 millions d'euros destinés à équiper les classes de la troisième à la septième année de l'enseignement secondaire. Ces années nous paraissent prioritaires. Ces moyens financiers servent au financement, dans toutes les écoles, d'un stock d'ordinateurs permettant de répondre aux besoins de 5 % de la population scolaire. Cette mesure vise spécifiquement les familles qui ne disposent pas d'un ordinateur et qui rencontrent des difficultés importantes pour en acquérir. Il reviendra à chaque pouvoir organisateur de définir les modalités de répartition de ces ordinateurs au sein de leurs écoles.

Parallèlement, des budgets sont prévus pour intervenir, à hauteur de 75 %, dans l'achat d'un ordinateur. Le fonds de solidarité, créé pour l'occasion, peut encore intervenir, au-delà de ce premier montant, pour les ménages les plus défavorisés. Pour plus de détails, je vous invite à interroger mes collègues responsables de ce dossier.

Les régions aussi se sont mobilisées. Récemment, la Région de Bruxelles-Capitale a mis

1 000 PC à la disposition des écoles. Par ailleurs, compte tenu de la fracture numérique, le Service général du numérique éducatif (SGNE) a réalisé un répertoire des lieux accessibles aux élèves pour l'enseignement à distance. Cela répondra en partie à la question de Mme Groppi. Ce répertoire a été communiqué aux écoles par voie de circulaire au début du mois d'octobre. Il liste par commune l'ensemble des lieux qui disposent de terminaux et d'une connexion en libre accès pour l'ensemble des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a été établi à la suite de la sollicitation de partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense aux bibliothèques, aux services d'aide en milieu ouvert (AMO), aux espaces publics numériques (EPN), aux mouvements de jeunesse, aux centres culturels, etc. Permission leur a été donnée d'ouvrir leurs locaux à certains moments de la journée et d'accueillir des élèves dépourvus de matériel afin de permettre à ces derniers de suivre des cours à distance. Je salue cette collaboration entre les différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce point positif mérite d'être souligné.

Je rappelle que nos circulaires prévoient désormais systématiquement que les élèves qui n'auraient pas un environnement de travail adapté à domicile sont invités à se rendre à l'école. Le fait de ne pas interdire complètement la présence à l'école est l'un des avantages de l'hybridation des apprentissages. On peut, par exemple, laisser venir les élèves dans un local informatique s'ils ne disposent pas d'une connexion performante ou d'un matériel adéquat à domicile.

Concernant les équipes éducatives, de nombreuses dispositions ont déjà été prises, mais je souhaite renforcer les mesures d'accompagnement, notamment en accélérant le recrutement des conseillers techno-pédagogiques. Aujourd'hui, on compte 14 de ces conseillers sur les 42 que le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit pour l'année 2025. On doit absolument poursuivre en ce sens pour atteindre cet objectif dans les meilleurs délais.

Parmi les mesures qui ont déjà été prises, je citerai la mise en ligne, depuis la fin du mois d'août, d'une formation sur l'enseignement hybride, à laquelle ont déjà participé, selon un compte rendu daté du 9 octobre, près de 3 500 membres du personnel de l'enseignement. Nous avons réalisé plusieurs dossiers fournis ciblant les professionnels de l'éducation. Ils informent sur l'enseignement hybride à distance et l'utilisation du numérique pour répondre à des troubles de l'apprentissage. Ils proposent également des activités à mener à distance avec les élèves.

Le SGNE a également rédigé plusieurs guides pratiques afin de permettre à l'enseignant de réaliser une auto-évaluation de ses compétences numériques, de le renseigner sur les outils existants de visioconférence et de comprendre et appliquer le règlement général sur la protection

des données (RGPD) en classe. Un appel d'offres a également été lancé pour dispenser une formation accélérée sur les thèmes principaux et spécifiques à la techno-pédagogie. Il est destiné aux DCO et directeurs de zone, aux conseillers techno-pédagogiques, aux agents du SGNE ainsi qu'aux formateurs de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC).

Le monitoring de la plateforme Happi montre que les courbes d'utilisation ne cessent de croître. Happi connaît un réel succès, puisqu'entre le 21 août et le 16 octobre, la plateforme a comptabilisé 173 882 nouveaux utilisateurs, soit 3 105 inscriptions quotidiennes en 56 jours, et ce nombre global continue d'augmenter. Le 16 octobre, 668 établissements s'étaient déjà tournés vers cette solution. À ce jour, une seule difficulté technique liée à la création d'un compte élève nous a été rapportée, mais elle avait déjà été résolue au moment où l'information nous est parvenue. Dans l'ensemble, les utilisateurs semblent donc satisfaits de la plateforme. Je rappelle qu'il s'agit de la solution gratuite et sécurisée proposée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais les pouvoirs organisateurs sont libres d'utiliser une autre plateforme, ce que certains faisaient d'ailleurs déjà avant la création de Happi. La plateforme prévoit un module de formation en ligne accessible à tous les enseignants, afin de leur apprendre à rendre leur cours hybride, c'est-à-dire le faire facilement basculer de l'enseignement en présentiel à l'enseignement à distance. Happi étant une plateforme en ligne, les enseignants peuvent y accéder quand ils le souhaitent, ce qui en fait un outil pratique et opérationnel.

La plateforme de ressources pédagogiques e-classe est également un outil précieux. Le 21 août, au moment du lancement de Happi, elle comptait déjà 12 500 utilisateurs. Le 1^{er} octobre, on en dénombrait 15 266, soit 2 766 supplémentaires. Cette bibliothèque numérique géante recense près de 4 600 ressources, sous la forme de vidéos, contenus et articles. Le SGNE travaille en permanence avec les partenaires pour continuer à l'alimenter en nouveautés.

Madame Chabbert, je répondrai à vos questions relatives au *testing* tout à l'heure, M. Soiresse Njall ayant déposé une question orale à ce sujet.

Concernant les rythmes scolaires, les intentions du gouvernement sont clairement exprimées dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Le principal enjeu est de fixer l'échéance de la mise en œuvre de la réforme de ces rythmes, compte tenu des changements qu'elle implique dans d'autres secteurs comme les transports en commun ou l'accueil extrascolaire.

Nous devons faire preuve d'ouverture en ce qui concerne le calendrier scolaire établi pour cette année, afin d'être en mesure de nous adapter à la crise. Nous étudions les différentes formules

qui pourraient être envisagées dans les prochains mois, notamment lors des congés de carnaval. Ces solutions sont pensées pour être temporaires, mais nous n'excluons pas de les pérenniser pour anticiper la réforme des rythmes scolaires. Mon objectif reste évidemment de maintenir un calendrier complet, soit minimum 182 jours d'école.

Madame Groppi, la collaboration entre l'enseignement obligatoire et l'école des devoirs est effectivement essentielle. Je vous rappelle cependant que ce dernier secteur ne relève pas de mes compétences, mais bien de celles de Mme Linard.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, vos réponses nous fournissent la preuve de votre travail conséquent lors de ces derniers mois. Vous avez rédigé de nombreuses circulaires, vous avez fixé un cadre, vous avez proposé des formations en ligne et vous avez créé des plateformes. Vous avez réalisé de nombreuses avancées. Je ne vous ai cependant pas entendu à propos de l'accompagnement humain des enseignants. Vous avez consulté les experts sanitaires, les épidémiologistes, les pouvoirs organisateurs, les syndicats, les associations de parents et les réseaux, mais vous ne vous êtes que très peu concertée avec les pédagogues.

Lorsque je discute avec ces derniers et avec les enseignants, ils me font part d'un cruel manque d'accompagnement humain et pédagogique par des personnes qui maîtrisent le langage pédagogique. Il faut que les enseignants soient accompagnés dans cette transition vers le «travail en autonomie» – je préfère cette expression à celle du «travail en distanciel» – par des personnes qui délivrent des conseils et des techniques simples.

On sait que le travail en autonomie n'implique pas nécessairement l'utilisation des outils numériques. Il est aussi possible de s'aider de vidéos ou de supports papier, et notamment de livres. J'ai malheureusement très peu entendu parler de ces derniers dans les débats qui ont rythmé la crise sanitaire. Ils peuvent pourtant être utilisés à très bon escient lors d'un travail en autonomie, mais il est nécessaire d'orienter et d'accompagner les enseignants dans cette voie.

Enfin, il faut les aider à réorganiser l'enseignement en présentiel. Le temps passé à l'école, conjugué aux mesures sanitaires actuelles, modifie évidemment le travail de l'enseignant, qui se réalise désormais en petits groupes. Il modifie par ailleurs la structure de la classe quand l'enseignant travaille en présentiel.

Il faut accompagner l'enseignant et le chef d'établissement dans la mise à disposition d'outils numériques. Vous avez avancé, Madame la Ministre, en concertation avec les Régions, la Région bruxelloise en particulier. Il y a cependant encore une quantité trop importante d'élèves qui ne disposent ni de ressources numériques, ni de con-

nexion wifi, ni d'espace à domicile pour pouvoir travailler avec sérénité.

Vous proposez aux écoles une série de techniques et de ressources, mais les chefs d'établissement voudraient une procédure simple et clairement identifiée, un relais vers un espace numérique vers lequel se tourner. Cela pourrait être rendu possible par un travail renforcé avec les pouvoirs locaux et les communes. Beaucoup de ressources et d'espaces sont inutilisés.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – C'est repris dans le répertoire. Les espaces sont identifiés commune par commune. Vous pourrez par exemple y apprendre qu'une bibliothèque communale est disponible de telle heure à telle heure et un numéro de téléphone y est mentionné.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Si ce répertoire est aussi précis et aisément accessible par les enseignants et chefs d'établissement, c'est une bonne nouvelle. Il conviendrait d'accompagner plus utilement les chefs d'établissement et les enseignants en leur délivrant des soucis de technique numérique. Avec cet enseignement hybride, ils se trouvent déjà face à des enjeux de transition colossaux. Cette période va augmenter et accroître les opportunités d'accélération des réformes, dans le prolongement du Pacte d'ailleurs. La plupart des choses qui doivent être accélérées et réalisées grâce à la pandémie sont des modes d'enseignement en totale cohérence avec la philosophie du Pacte. Il faut délivrer les enseignants de cet aspect technique.

Je vais vous donner un exemple assez simple, Madame la Ministre. De nouvelles formes de chat vont émerger, en ligne. Certains enseignants maîtrisent très bien l'outil numérique, mais d'autres pas du tout. Or, la plupart des élèves sont plus jeunes et donc familiarisés au numérique. Un accompagnement pour délivrer les enseignants de ce souci purement technique est donc important.

Il faudrait également prévoir un accompagnement face au harcèlement. Je suis souvent intervenue sur le harcèlement en milieu scolaire, sa prévention et sa répression. Cependant, aujourd'hui, le cyberharcèlement prend une autre dimension.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je voudrais vous remercier, Madame la Ministre, d'avoir fait le point sur la situation. Je voudrais insister sur le fait que, pour le cdH, le «distanciel» ne s'oppose pas au «présentiel». C'est un autre mode d'apprentissage, en l'occurrence un apprentissage mixte. Nous sommes d'avis que ce qui se passe va nous permettre d'expérimenter une autre manière d'enseigner, en privilégiant des dispositifs pédagogiques qui vont permettre aux étudiants de travailler en autonomie. Je rejoins tout à fait Mme Maison sur l'importance de l'autonomie. Cela ne veut pas dire que les élèves seront toujours dépendants du numérique. À partir du mo-

ment où ils sont en partie à l'école, le travail s'organise en fonction: rien n'empêche de donner les consignes et le matériel pédagogique sur papier lors de ces moments passés à l'école. Par ailleurs, une connexion de basse qualité peut suffire pour télécharger des documents. De plus, voir une capsule vidéo ne demande pas de disposer d'un ordinateur toute la journée. Par ailleurs, un élève qui n'a pas de connexion ni d'outil informatique peut venir à l'école tous les jours. Je pense que nous sommes dans un *momentum* qui va permettre d'expérimenter cette autre manière d'enseigner. Le rôle des conseillers pédagogiques est bien sûr très important puisqu'ils vont pouvoir accompagner les enseignants dans cette démarche.

J'ai des suggestions à vous faire, Madame la Ministre. Vous savez que j'aime bien formuler des propositions constructives. Il y en a trois que j'ai envie de vous transmettre aujourd'hui.

La première concerne les différentes organisations des écoles en fonction de la réalité locale. Je pense à des écoles qualifiantes qui arrivent à organiser des travaux pratiques très régulièrement. D'autres écoles passent du mercredi au mardi suivant; d'autres font de semaine en semaine; d'autres vont peut-être faire un jour sur deux. Il conviendrait de cadastrer toutes ces organisations et de voir quelles sont les formules qui marchent le mieux sur le terrain. Comment faire? Peut-être en lançant une enquête universitaire d'un certain niveau. Elle pourrait analyser comment les méthodes, les organisations sont vécues par les élèves, par les enseignants et par les équipes pédagogiques. Voilà pour l'organisation pratique. On pourrait aussi, dans cette même enquête, étudier les différentes méthodes d'hybridation. Je pense que vous avez lancé une démarche d'inspection qui vise justement à les cadastrer. Il serait vraiment très intéressant de disposer du recul d'une étude universitaire pour ces deux questions-là.

J'en viens à ma deuxième suggestion. Elle est beaucoup plus spécifique pour cette semaine. Tout le monde va revenir à l'école, certains à mi-temps, à partir du 16 novembre. On ne sait pas pour combien de temps. Vous avez raison de dire qu'il faut être prudent et qu'on ne sait pas comment la situation va évoluer. Je pense que c'est le moment de faire de la prévention de la santé.

La PSE relève de la compétence de votre collègue Bénédicte Linard. Je vous invite toutefois à envoyer un courrier commun à l'ensemble des écoles et des élèves. En effet, si les jeunes et les enfants sont maintenant bien avertis des gestes barrières, ils sont en revanche un peu moins au courant en ce qui concerne la quarantaine, l'isolement, les symptômes, le *tracing*. Ils ne comprennent pas toujours pourquoi ils doivent être en quarantaine ni qu'ils puissent contaminer. Ne pourrait-on pas envoyer ce courrier aux écoles, ce qui permettrait aux enseignants d'avoir un outil

de prévention de santé dont ils pourraient discuter au moment de la reprise avec leurs élèves?

La troisième suggestion me vient de contacts avec des directeurs d'école. Lorsque des élèves qui étaient en première secondaire il y a deux ans sont passés de la première à la deuxième année avec un passage automatique sans examen, une évaluation globale sur l'année a eu lieu et un accompagnement a été assuré. Cependant, un directeur qui voudrait aujourd'hui affecter des heures supplémentaires en troisième année pour faire du soutien et de la remédiation aura des difficultés, à moins qu'il n'en obtienne par le biais du pot de périodes. Toutefois, seuls 17 millions d'euros étaient prévus et la moitié des écoles n'y ont pas accès. Il conviendrait dès lors d'utiliser les heures affectées aux plans individualisés d'apprentissage (PIA) et de permettre qu'on les inscrive en troisième année secondaire. Cette petite souplesse permettrait à mon avis de soutenir les élèves en difficultés qui auraient eu un parcours plus compliqué à partir de la première année secondaire.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'exhaustivité de vos éléments de réponse. Nous avons passé une heure trente sur cette question. Il était donc intéressant de faire le point.

J'ai l'impression que le changement de calendrier que nous avons suivi n'est pas la meilleure promotion pour la réforme des rythmes scolaires que nous souhaitons. C'est parfois mal vécu et je préfère faire une petite distinction, mais le calendrier est déjà modifié *de facto*. Si je comprends bien, votre volonté est de conserver ce calendrier scolaire de 182 jours d'école. Nous avons déjà perdu une semaine pour les congés d'automne et une réflexion est en cours concernant les congés de carnaval. La conséquence logique serait alors de prolonger l'année scolaire durant la période d'été. Nous ne l'avons pas évoqué. Faut-il le préparer et l'annoncer à un moment donné? Très certainement. Si cette réflexion a bien lieu, il faut en avertir les acteurs de terrain.

Concernant les compétences et les formations des enseignants, il s'agit effectivement d'un énorme chantier et je comprends que les manques en matière d'apprentissage du numérique, qui existent depuis de nombreuses années, ne peuvent pas être palliés immédiatement. Même si beaucoup a déjà été fait, je vous encourage à accélérer la cadence pour permettre aux enseignants d'acquérir, tant que faire se peut, les compétences minimales en matière d'enseignement à distance. Ces compétences ne sont d'ailleurs pas exclusivement numériques, mais concernent toutes les formes d'apprentissage à distance.

La réflexion sur les évaluations certificatives externes est en cours. C'est l'un des grands enjeux de cette fin d'année scolaire. Les décisions ne sont pas encore arrêtées. Cette période est très dure et harassante pour tout le monde, les acteurs de

l'école, mais aussi les élèves. Il importe donc de donner aux directions et aux enseignants du sens à cette épreuve que nous subissons collectivement. La réflexion sur ces épreuves certificatives doit intégrer ce paramètre. Il existe une différence énorme entre les certifications qui se poursuivent de manière assez formelle et les enjeux de société actuels.

La réflexion sur les épreuves certificatives et celle sur le code orange flexible participent à cette volonté de redonner du sens à l'enseignement.

Je ferai une proposition concrète qui m'a été communiquée hier par les représentants de l'enseignement de la province du Luxembourg qui est en contact avec les acteurs artistiques de l'accueil temps libre (ATL). Il est envisagé, pour l'enseignement spécialisé, d'engager des artistes pour pallier le manque de professeurs. L'obstacle auquel cette proposition se heurte est que l'engagement du personnel enseignant se fait sous contrat d'enseignant. N'y aurait-il pas moyen d'assouplir temporairement cette règle pour cette année, en raison d'un manque cruel d'enseignants dans certains établissements, afin de permettre des engagements d'urgence d'artistes et d'acteurs du milieu culturel? Ceux-ci ne seraient peut-être pas aussi compétents que les enseignants en matière d'apprentissage, mais permettraient d'apporter une vision nouvelle et de pratiquer des activités différentes. Cette solution permettrait aussi d'éviter que les enfants, faute de professeurs, aient à subir de nombreuses heures d'étude, comme cela a été le cas avant les vacances de la Toussaint. Je préférerais que des artistes puissent être engagés et proposent des activités différentes qui participent au bien-être et à l'émancipation des élèves.

M. Hervé Cornillie (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir débuté votre réponse par le rappel de quelques vérités liées à la crise sanitaire et aux avis des experts. Parfois, on lit en effet tout et son contraire. Votre réponse est donc utile, notamment lorsque vous précisez la place de l'école dans cette pandémie. Le rappel sur la nécessaire différence à adopter entre les enseignements fondamental et secondaire me paraît également pertinent. Le «distanciel» dans le premier n'est opportun ni pédagogiquement ni d'un point de vue sanitaire. J'ai également bien compris la volonté de diagnostic pour permettre la différenciation puisque c'est une des réactions nécessaires à l'hybridation de l'enseignement prônée pour faire face à la crise sanitaire.

Je prends également bonne note que la réflexion est en cours au sujet de l'évaluation certificative. En revanche, je ne suis pas certain, à moins d'avoir été distrait, d'avoir eu des éléments de réponse sur la remédiation en tant que telle et sur les outils proposés pour y faire face. Ce sera peut-être l'occasion de revenir sur d'autres questions puisque, concernant en tout cas les outils, vous avez bel et bien dressé le bilan de ce qui a été réellement proposé et concrétisé avec le succès

qu'on connaît, notamment la plateforme Happi, les formations à l'hybridation ou encore l'accélération du recrutement des conseillers techno-pédagogiques, une volonté gouvernementale que vous allez annoncer. Si j'ai mal compris, je vous présente d'ores et déjà mes excuses.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, vous avez insisté sur la mobilisation extrêmement importante de tous. Au niveau des communes, le travail est fait. Dans ma commune et celle avoisinante, les parents ont été informés sur différents aspects tels que l'accessibilité des écoles, des bibliothèques et des espaces numériques pour les jeunes qui ne sont pas équipés, par exemple. La Région de Bruxelles-Capitale s'est également mobilisée, notamment au niveau des équipements. La ministre Linard reçoit de son côté beaucoup de questions sur l'accueil extrascolaire, les garderies et les écoles de devoirs. Nous comptons vraiment sur vous pour travailler de concert sur ces aspects.

Au sujet des rythmes scolaires, il est vrai que nous avons été un peu contraints et que la communication n'était pas la plus appropriée. Une opportunité se présente néanmoins et il convient de la saisir. Se posera cette année la question des 182 jours. Si nous suivons la logique d'une modification de l'alternance entre périodes de cours et périodes de congé, nous devrions, dans le cas où les vacances de carnaval s'étendraient sur deux semaines, réduire les congés d'été de deux semaines. Est-ce opportun, vu l'année qu'ont passée les élèves et les enseignants? Une réflexion sur ce sujet est indispensable, mais je ne doute pas que vous vous y consacrerez et que nous pourrions revenir sur cette question.

Enfin, j'ai entendu comme mes collègues les explications de M. Bruno Humbeeck sur l'hybridation: «distanciel» ne veut pas dire absence, il s'agit juste d'une autre manière de travailler et d'utiliser des supports de façon autonome. Je pense qu'une transformation de l'apprentissage est en cours. Nous aimerions évidemment tous qu'elle soit plus rapide, que les enseignants soient équipés et formés de la même façon, mais ce n'est pas le cas. Nous devons travailler par étapes, alors que le temps nous presse. L'équilibre est assez difficile à trouver. Nous reviendrons sur ce sujet pour voir comment nous avançons concrètement vers l'hybridation de l'enseignement.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre, même si je n'en ai pas obtenu pour toutes mes questions. Il est vrai que le sujet est aujourd'hui extrêmement vaste et essentiel. Vous avez réaffirmé le retour à l'école dans l'enseignement maternel et primaire ainsi que dans les premières années du secondaire à partir de ce lundi 16 novembre. C'est une très bonne nouvelle. Étant donné que les cours seront dispensés de manière hybride, la question de

l'enseignement à distance est cruciale pour les quatre dernières années secondaires. Des efforts budgétaires ont été réalisés pour l'équipement et les ménages en difficulté. C'est un sujet très important sur lequel nous pourrions revenir en commission. À côté de cela, la qualité même de l'enseignement à distance est essentielle. Ce n'est pas les quelques conseillers techno-pédagogiques qui pourront aider suffisamment les enseignants derrière leurs écrans.

Pour l'aspect de l'*e-learning*, il est évidemment important d'informer les parents sur les dispositifs qui existent, car ils peuvent légitimement se poser des questions sur ces nouveaux types d'enseignement. Vous avez mis en évidence Happi, mais ce n'est pas une solution miracle. Il faut en tenir compte et accompagner les enfants; c'est essentiel. Le secteur associatif pourrait également y être associé. Voici les quelques réflexions que je souhaitais encore vous soumettre, Madame la Ministre.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, vos propos concernant l'école fondamentale me rassurent. L'enseignement à distance n'est effectivement ni opportun ni recommandé pour ces jeunes enfants. Le présentiel est indispensable. Comme l'a indiqué Mme Schepmans, les conseillers techno-pédagogiques ne peuvent accompagner les enfants; les pouvoirs organisateurs doivent prendre leurs responsabilités et mettre les moyens pour accompagner les enfants et les enseignants durant cette période particulière.

Les repas de midi sont très importants pour certaines familles. Or, dans la circulaire envoyée récemment, ces repas de midi sont autorisés dans les écoles maternelles, mais pas dans les écoles primaires. Pourquoi cette différence? Vous ne m'avez pas répondu à ce sujet. Dans nos trois écoles, qui accueillent plus de 1 000 élèves, les repas étaient déjà pris dans les classes pour éviter que les enfants soient mélangés. Cette organisation est faisable moyennant quelques modalités pratiques supplémentaires. Il est important que les enfants mangent des repas bien équilibrés pour avoir de l'énergie en travaillant.

Mme la présidente. – J'ai été saisi de trois projets de motion. Le premier, signé par Mme Maison, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu l'interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance pour les élèves de l'enseignement secondaire à partir du 28 octobre. Et après?», ainsi que la réponse de la ministre;

considérant que la brutalité et la rapidité de la propagation de la Covid-19 en février 2020 ont pris le gouvernement de cours;

considérant que, si les ministres, les cabinets et l'administration ont travaillé sans relâche, le

gouvernement n'a pas pu prendre toutes les mesures visant à assurer la continuité des apprentissages pour l'ensemble des élèves dans de bonnes conditions;

considérant que la pandémie de la Covid-19 et les mesures qu'elle a induites ont fait prendre conscience à l'ensemble des citoyens de l'importance, de la spécificité et de la difficulté du métier d'enseigner;

considérant qu'en dépit de l'énergie et de la créativité déployées par les enseignants, animateurs, éducateurs, chefs d'établissement, secteur associatif, etc., le confinement a eu un impact négatif sur un nombre important d'élèves tandis que bien d'autres encore sont totalement «sortis des radars»;

considérant que la seconde vague actuelle de l'épidémie était prévisible;

considérant que la ministre de l'Éducation a annoncé, par le biais de la circulaire 7816, une rentrée, à la date du 16 novembre, rentrée hybride à partir du deuxième degré de l'enseignement secondaire, et qu'elle a également fourni aux chefs d'établissement et aux enseignants un module de formation en ligne d'une durée de quatre heures, par le biais de la circulaire 7658;

considérant qu'aucune cellule d'accompagnement pédagogique n'a toutefois été mise à leur disposition alors que de nombreux pédagogues, dont certains ont consacré leur vie professionnelle à la pédagogie inversée, sont prêts à leur consacrer leur temps et leur proposer leurs techniques;

considérant que l'hybridation et les mesures sanitaires impliquent de modifier la façon d'enseigner, également en présence physique des élèves (groupes plus restreints, classes flexibles, implication d'autres acteurs dans le cadre de l'«école du dehors», etc.) et que l'enseignement à distance ne passe pas uniquement par le recours au numérique, mais doit offrir au livre et à la lecture toutes leurs dimensions;

considérant qu'il convient d'outiller également l'enseignant au moyen de techniques qui lui permettront de ne pas être chahuté à distance par des élèves qui maîtrisent souvent bien mieux que lui les ressources numériques;

considérant que le confinement du printemps a exacerbé les inégalités sociales et a révélé le manque cruel de matériel informatique et/ou de lieux propices à l'étude pour de nombreux élèves et que, là non plus, les mesures annoncées et les budgets débloqués n'ont pas atteint tous leurs objectifs;

considérant enfin que l'hybridation fait naître une forme exacerbée de harcèlement entre élèves, qu'il convient de prévenir de façon impérieuse;

demande au gouvernement:

d'accompagner les enseignants au moyen de cellules pédagogiques et de techniques diffusées par des personnes qui maîtrisent le discours pédagogique;

d'impliquer les pédagogues dans la transition des enseignants et chefs d'établissement vers l'enseignement hybride et la pédagogie inversée;

de fournir aux enseignants et aux chefs d'établissement un espace formel où ils peuvent poser des questions aux experts en pédagogie qui réfléchissent aux meilleures conditions d'éducation;

de rendre au livre une place prépondérante dans le travail en autonomie;

d'accompagner les enseignants dans l'évolution de la pédagogie dans les murs de l'école également: gestion de plus petits groupes, disposition des bancs permettant aux élèves un travail dynamique et en coopération, gestion des cours de récréation permettant aux élèves les plus jeunes de comprendre les règles sanitaires, travail plus fréquent en dehors de la classe, recours aux ressources extérieures à l'école;

de mettre rapidement en œuvre des mesures concrètes visant à permettre aux enseignants et chefs d'établissement de prévenir le cyberharcèlement et de lutter contre celui-ci.»

Le deuxième projet de motion, signé par Mmes Groppi et Pavet, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu l'interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance pour les élèves de l'enseignement secondaire à partir du 28 octobre. Et après?»;

considérant que, juste avant le congé, les taux d'absence des équipes pédagogiques étaient de 15 % dans l'enseignement fondamental et allaient dans certaines écoles jusqu'à 50 %;

considérant que de nombreuses heures de cours n'ont pas été données et que cette situation a fait perdre aux élèves de précieux moments d'apprentissage;

considérant que les éducateurs et animateurs ont été également fortement sollicités avant le congé en raison du fort taux d'absence du personnel enseignant;

considérant que l'évolution de la pandémie ne va pas dans le sens espéré au mois de juillet, lors du vote du décret octroyant, pour la présente année scolaire, des moyens supplémentaires permettant de déployer des pratiques de différenciation au sein des écoles;

considérant que le décret du 17 juillet 2020 précité prévoit ces aides pour une durée de trois mois seulement (ou pour une part des périodes si l'établissement souhaite prolonger l'engagement au-delà de trois mois);

considérant que tous les postes prévus par le décret du 17 juillet 2020 ne sont pas encore pourvus à ce jour;

demande au gouvernement:

de prolonger les périodes prévues pour trois mois à l'ensemble de l'année, en injectant les moyens nécessaires issus du fonds d'urgence spécial Covid;

de permettre ainsi d'engager des enseignants, des éducateurs et du personnel pédagogique, comme prévu dans le décret, afin de donner aux élèves l'encadrement nécessaire à la suite de la crise et des nombreuses absences.»

Le troisième projet de motion, pure et simple, est signé par MM. Di Mattia, Casier, Cornillie et Soieresse Njall, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu l'interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Enseignement à distance pour les élèves de l'enseignement secondaire à partir du 28 octobre. Et après?»;

considérant la concertation continue entre la ministre et les différents acteurs de l'éducation ainsi qu'avec les experts de la santé afin d'évaluer la situation;

considérant les différentes circulaires prises afin d'organiser la rentrée et la mise en place de l'enseignement hybride;

considérant les mesures prises par le gouvernement afin d'équiper un maximum d'élèves et afin que tous disposent d'un accès aux contenus étudiés à distance;

considérant les mesures prises par le gouvernement afin de soutenir les équipes éducatives et les directions dans leur travail quotidien;

passé à l'ordre du jour.»

Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 10h35 et reprise à 12h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

10 Questions orales (article 82 du règlement)

10.1 Question de Mme Mathilde Vanderpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Référénts en matière de numérique dans les écoles fondamentales et secondaires»

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Nul besoin de redessiner les contours et les besoins criants des établissements en matière d'outils nu-

mériques ainsi que des personnes ressources chargées du déploiement des outils numériques dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les trois jours de cours à distance précédant le congé de la Toussaint, ainsi que le passage en code rouge à partir du 16 novembre, ne font bien sûr qu'accroître la pertinence du travail de ces personnes ressources.

Madame la Ministre, si vous partagez ces constats, les personnes ressources en question et nous-mêmes avons pourtant vraiment l'impression que peu de nouvelles solutions sont proposées. En effet, dans une réponse antérieure, vous avez listé les mesures prises par le gouvernement précédent ou adoptées par le Parlement, comme le décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs ou le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Entre-temps, le ministre-président et le ministre du Budget semblent avoir pris la main sur le numérique éducatif. Il s'agit pourtant d'une matière transversale essentielle dans le cadre des attentes du futur citoyen du 21^e siècle, pour reprendre l'appellation du groupe de travail du Pacte pour un enseignement d'excellence, à l'origine des référentiels de compétences initiales et des futurs référentiels du tronc commun polytechnique.

Vos collègues ont créé une nouvelle structure, la *task force* numérique, alors qu'un organe prévu par décret, le Comité interréseaux du numérique éducatif (CINE) tarde à être mis en place. Mme Schyns a déjà interrogé MM. Jeholet et Daerden sur cette *task force* et sur les idées en gestation ou sur les annonces faites sur les réseaux sociaux ou dans la presse. Nous restons toutefois sur notre faim, d'autant plus que la distribution des ordinateurs commandés par le gouvernement à DigitalForYouth n'est pas vraiment une réussite. La presse en a fait écho et cela a été confirmé lors d'une réponse faite à M. Soieresse hier: en effet, deux cents ordinateurs ont été distribués dernièrement aux élèves sur les quatre mille prévus, ce qui porte le nombre d'ordinateurs réellement distribués à moins de 1 300!

Quelles nouvelles solutions allez-vous proposer aux écoles pour qu'elles puissent acquérir les équipements, les connexions et les applications qui permettront aux enseignants et à leurs élèves d'utiliser les outils numériques dans leurs classes? Avez-vous, personnellement, déjà rencontré des personnes ressources ou des référents numériques lors de vos visites dans les écoles? Si oui, qu'en est-il ressorti? Si non, sachez que je peux vous fournir les coordonnées de certaines de ces personnes qui tiennent d'ailleurs des carnets de bord sur leur quotidien. Les écoles se sont équipées en

tableaux blancs interactifs, tablettes, ordinateurs fixes ou portables et en serveurs. Elles l'ont fait avec leurs fonds propres ou grâce aux appels à projets «École numérique» en Wallonie. Qu'en est-il à Bruxelles? Où en sont vos contacts à ce sujet avec le ministre Clerfayt?

Les écoles, ou les pouvoirs organisateurs, peuvent affecter des périodes pour créer un poste de responsable informatique ou de personne ressource numérique. Ces fonctionnaires peuvent à la fois installer un réseau filaire ou wifi dans l'école, assurer la maintenance du matériel informatique, aider et former leurs collègues et se former eux-mêmes. Le nombre total de périodes professeurs (NTPP) n'est toutefois pas inépuisable. Quand vous penchez-vous sur la création d'une fonction réservée à toutes ces tâches qui sont pour l'instant accomplies par des personnes dévouées et motivées, mais qui s'épuisent à longueur d'année? Elles ne sont par ailleurs pas à l'abri d'une diminution du NTPP. D'une année à l'autre, elles peuvent donc perdre toutes leurs heures ou une partie d'entre elles. Ces personnes ont besoin de stabilité pour pouvoir s'investir à long terme.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Avant la crise sanitaire, il était prévu que la stratégie numérique de l'enseignement s'étalerait sur plusieurs années et que l'hybridation des enseignements se ferait progressivement et sélectivement. Il ne faut donc pas s'étonner si, aujourd'hui, tout le système éducatif n'est pas encore passé au numérique. Nous avons suivi le planning prévu dans la stratégie. Je ne jette pas la pierre aux ministres qui m'ont précédé au cours de ces dix dernières années. S'il est indispensable de développer une stratégie adaptée dans le domaine du numérique éducatif, je reste plus que jamais convaincue que rien ne peut remplacer un enseignant en classe, face à ses élèves. Le gouvernement flamand partage d'ailleurs cette position avec conviction. Même si les écoles ont fait de remarquables progrès, les trois derniers jours avant les vacances de la Toussaint ont démontré que l'enseignement à distance reste compliqué pour les élèves du secondaire.

Dans l'urgence de la crise, les membres du gouvernement les mieux armés pour entreprendre un dialogue avec les Régions et pour construire un cadre de financement solide, ont pris la mesure du problème des équipements et de la connectivité numérique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement a identifié les besoins et a approuvé un plan d'action en septembre. Il a ensuite entrepris des contacts avec les deux Régions pour identifier les pistes d'un déploiement accéléré des solutions d'équipement et de connectivité numérique. Le Service général du numérique éducatif (SNE), régulièrement en contact avec les services régionaux et mon cabinet, a récemment eu des échanges avec la Région de Bruxelles-Capitale sur ces enjeux.

Pour accompagner l'implémentation du numérique en priorité dans les classes allant de la troisième secondaire à la septième secondaire, j'ai prévu d'accélérer l'engagement des quarante conseillers technopédagogiques. Il existe aussi sur la plateforme d'hybridation des apprentissages interactifs (HAPPI) un module accessible à tous les enseignants qui leur apprend comment transformer leurs cours habituels en cours à distance.

Par ailleurs, de nombreuses personnes ressources en matière numérique sont présentes dans les écoles; ils peuvent exercer leur mission de soutien lors de périodes dédiées. Les pouvoirs organisateurs peuvent affecter un pourcentage plus important de leur NTPP que les 3 % réservés actuellement aux délégués référents numériques. Je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer des référents numériques lors de mes différentes visites dans les écoles, qui se sont très espacées depuis mars avec la crise. Je me ferai une joie de les rencontrer dès que les conditions sanitaires me le permettront.

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Madame la Ministre, vous n'avez pas répondu à plusieurs de mes questions, mais j'aurai l'occasion d'y revenir dans les semaines à venir. Vous devriez lire le carnet de bord tenu par un référent numérique de ma région. Je vous assure qu'il est très riche d'enseignements. Il pourrait être intéressant de prendre contact avec un référent numérique afin de se rendre compte du quotidien de ces personnes qui se démènent pour effectuer un travail de qualité auprès des enseignants et des élèves.

Si la situation nous impose de travailler dans l'urgence et de recourir à l'enseignement hybride et à distance, le numérique, l'hybridation et l'accompagnement personnalisé sont aussi possibles en temps normal, lorsque tout le monde est en classe. La crise a accéléré l'hybridation de l'enseignement, qui n'était prévue qu'à moyen et long terme, mais elle est l'occasion d'avancer sur ce dossier. Compte tenu de la situation actuelle, pérenniser les périodes attribuées aux référents numériques me paraît essentiel.

10.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retards dans les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, à la suite des réunions avec le Comité de concertation (Codeco) du Pacte pour un enseignement d'excellence et dans la foulée des décisions concernant les mesures sanitaires liées à la Covid-19 dans les écoles, vous avez déclaré que certains chantiers allaient être retardés ou suspendus. L'objet de ma question est dès lors de faire le point sur les chantiers en cours afin d'avoir une vue globale.

Je ne m'attarderai pas ici sur la réforme des centres psycho-médico-sociaux (PMS) et des pôles territoriaux, sujets auxquels vous avez répondu précédemment, en annonçant que ces chantiers étaient prévus pour 2021 et non pas pour 2020. Je ne m'exprimerai pas non plus sur la formation professionnelle des enseignants ni sur le report des différentes phases des plans de pilotage, déjà abordés lors de réunions précédentes de cette commission.

Le premier gros dossier que je souhaiterais aborder ici est celui du tronc commun. La feuille de route du Pacte prévoit que les élèves de première et deuxième primaire démarrent le nouveau tronc commun le 1^{er} septembre 2021. À ce stade, en tant que parlementaires, nous avons eu le plaisir de rencontrer le 11 février 2020 les présidents des différents groupes de travail chargés de l'élaboration des référentiels ainsi que le président du Comité des référentiels et programmes, M. Romainville.

Ce comité a rendu ses travaux en juin dernier et le gouvernement a arrêté en première lecture le 17 juillet dernier un avant-projet déterminant ces référentiels. J'imagine que pendant les « vacances scolaires » ont eu lieu les concertations avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales, etc. La formulation de la notification de ce point du Conseil des ministres montre à quel point le sujet est sensible, d'où toute l'importance de votre éclairage.

Pouvez-vous nous faire part des concertations qui ont eu lieu à la fin des vacances à propos de cet avant-projet d'arrêté déterminant les neuf référentiels? La notification de ce point prévoit que vous poursuiviez le dialogue avec les autres membres du gouvernement concernant la prise en compte d'une série d'enjeux spécifiques au sein de ces référentiels? De quels enjeux s'agit-il? Quand comptez-vous aboutir à un accord et passer à une seconde lecture? Quand les parlementaires pourront-ils disposer de ces référentiels?

Où en sont les formations interréseau prévues pour les directions et les enseignants à propos des référentiels? Vous avez évoqué récemment des difficultés liées à la crise sanitaire. Vous m'aviez répondu que des formations en ligne étaient prévues. Est-ce à dire que les formations vont toutes passer en ligne? Dans l'affirmative, va-t-on pouvoir former l'ensemble des enseignants ou avez-vous prévu de cibler uniquement les enseignants de première primaire, quitte à faire démarrer le tronc commun en septembre 2021 uniquement par les élèves de première primaire? Nous connaissons le nombre important d'enseignants à former.

C'est une question parfois compliquée en termes de gestion et de formation, surtout s'il faut les mettre en place uniquement à distance.

Le deuxième chantier important est celui du dossier d'accompagnement des élèves (DACCe). Son objectif est clair: accompagner l'élève tout au

long de sa scolarité, avec une approche évolutive des difficultés d'apprentissage et la mise en place d'outils de soutien et d'aide à la réussite. La concrétisation numérique de ce dossier n'est pas nouvelle. Il s'agit de créer ce dossier sous forme numérique afin que l'historique du parcours de l'élève passe d'un enseignant à l'autre, tout en étant aussi accessible à d'autres intervenants, comme les centres PMS. Une partie de ce dossier sera confidentielle et une autre sera visible par les parents.

Le gouvernement a arrêté l'avant-projet le 17 juillet dernier en première lecture. Quelle a été la réaction des trois parties prenantes à la concertation concernant les effets de la communication aux parents, la charge de travail des enseignants et des directions, et par rapport à l'interphasage avec les applications locales? À titre subsidiaire, une concertation est-elle prévue avec celles et ceux qui encoderont les éléments d'information découlant de l'observation du parcours des élèves et qui ne font pas partie de la concertation officielle, à savoir les directeurs d'école et les centres PMS? Quelle a été leur réaction? Quand cet avant-projet sera-t-il à nouveau présenté au gouvernement?

Lors du conclave budgétaire, vous avez annoncé un budget de 5 millions d'euros pour la simplification administrative. Le DAC bénéficie-t-il d'un effet substantiel de cette simplification pour que l'outil puisse être complété de manière intuitive et structurée tout en permettant une visibilité pour celles et ceux qui partagent les informations? C'est un sujet sensible, j'en conviens. Ma démarche ici vise simplement à connaître l'état d'avancement de ce dossier d'accompagnement et les éventuels points de blocage.

Par ailleurs, l'évaluation des enseignants est un chantier très attendu qui est toujours en discussion.

Qu'en est-il du développement de l'approche éducative de l'orientation? C'était l'objectif stratégique 1.3., qui était prévu pour 2020. Nous avons eu un écho de la note d'orientation à ce sujet. Où en sont les travaux de finalisation?

Quant à l'intégration de la culture dans le PK, où en sommes-nous? Les partenariats avec les institutions culturelles ont-ils été documentés? Des outils pédagogiques en matière culturelle et artistique ont-ils été créés? Des outils sont-ils déjà disponibles, par exemple sur la plateforme e-classe au niveau du PK?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, en ce qui concerne les référentiels tout d'abord, j'imagine que vous avez pris connaissance du point A18 de la réunion du gouvernement du 22 octobre dernier qui confirme l'adoption en deuxième lecture du projet d'arrêté déterminant les référentiels disciplinaires du tronc commun. Les avis remis par les représentants de Wallonie-Bruxelles Enseigne-

ment (WBE), des fédérations des pouvoirs organisateurs (PO), des organisations syndicales ont été unanimement favorables, de même que celui remis lors de la consultation des fédérations d'associations de parents.

Les référentiels sont donc en route pour la troisième lecture, moment où ils acquièrent une existence publique, même si quelques points spécifiques transversaux à plusieurs compétences font toujours l'objet d'une réflexion avec mes collègues du gouvernement. Mais il demeure des questions sur un référentiel en particulier, celui de la formation historique, géographique, économique et sociale, ce qui est assez logique. En effet, ces matières prêtent particulièrement à discussion et à débat.

Le choix de ne pas intégrer d'emblée le monde de l'enseignement supérieur à la démarche de l'élaboration des référentiels, et en particulier celui-ci, a également été source de difficultés, même avec le travail considérable abattu par le groupe de travail et la commission des référentiels et des programmes pour s'accorder sur l'opérationnalisation de certains concepts et la mise en perspective avec des sujets très contemporains.

Le report des formations prévues dans le cadre de la mise en œuvre du tronc commun répond à la demande des directions et des équipes de terrain, qui désirent se concentrer sur les élèves, les urgences et impératifs de la gestion de la pandémie. Cette initiative tient compte aussi de l'évolution des normes sur le plan sanitaire.

Concernant les formations relatives aux référentiels des compétences initiales qui avaient dû être suspendues en mars dernier, 60 sessions ont pu être terminées depuis la rentrée de septembre dernier. Malheureusement, pour celles prévues qui devaient encore se dérouler, tout est à refaire en vue de leur organisation. Un des scénarios actuellement à l'étude consiste à envisager que la partie prévue en présentiel de ces formations soit dispensée, elle aussi, à distance, mais il est important pour les directions de conserver la modalité de formation en présentiel étant donné qu'elle se déroule sur une seule et même journée. Nous sommes en train d'y travailler avec l'IFC.

Quant aux formations destinées aux enseignants de première et deuxième années d'enseignement primaire, elles devront être inévitablement reportées à septembre 2021, vu le report annoncé de l'entrée en vigueur du tronc commun en septembre 2022 pour les P1-P2. J'ai demandé aux équipes de l'IFC et du Pacte de veiller à ce que les formations des directions puissent être finalisées en priorité.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – En ce qui concerne les référentiels, vous me dites que ceux-ci sont sur le point de passer en troisième lecture, et donc, en passe de devenir publics. Quand pourrons-nous en disposer? J'ignore

si vous pouvez me répondre. Dans l'attente, je vous relaie la demande du groupe politique cdH qui souhaiterait disposer dès que possible des référentiels pour pouvoir les analyser et ne pas les recevoir seulement une semaine avant qu'ils ne soient discutés au Parlement. En effet, vu la quantité de matière que cela représente, il serait judicieux que les députés aient l'occasion de se plonger dans ces référentiels en avance et de les préparer.

J'ai bien noté tous les reports de formation et le report du tronc commun pour P1 et P2 en 2022. Il est bien que cela ait été dit. En revanche, je ne vous ai pas du tout entendue sur le dossier d'accompagnement de l'élève (DACE). J'ignore si cette omission est volontaire, car je sais qu'il s'agit d'un sujet sensible. Vous me confirmez à l'instant que votre omission est volontaire. Par conséquent, je reviendrai sur ce sujet ultérieurement.

10.3 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Épreuves externes certificatives et les essentiels en matière d'apprentissage»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – La suspension de l'obligation scolaire au mois de mars, le refus d'autoriser de nouveaux apprentissages de mars à juin et les difficultés à mettre en œuvre un enseignement à distance ont causé des dégâts importants sur la continuité des apprentissages, malgré tout l'enthousiasme des enseignants et des élèves à retourner en classe au mois de juin. En septembre, les équipes d'enseignants et les directions ont dressé un état des compétences pour déployer une stratégie d'accompagnement personnalisé. Ces équipes ont été accompagnées par les conseillers pédagogiques des réseaux pour se focaliser sur les apprentissages essentiels qui n'ont pas été vus l'an dernier et pour avancer sur ceux des programmes de cette année.

Les absences des élèves, combinées à celles des enseignants, que ce soit pour cause de maladie ou de mise à l'écart, contribuent à fragiliser la continuité des apprentissages. C'est pourquoi j'aimerais vous réinterroger, Madame la Ministre, à propos des épreuves externes certificatives. Vous avez d'ailleurs effleuré ce sujet un peu plus tôt lorsque vous avez évoqué des discussions sur le contenu de ces épreuves de fin d'année. J'imagine que ces discussions incluent les pouvoirs organisateurs (PO), les syndicats et les associations de parents. Il faut en effet préparer l'ensemble de l'année scolaire dès maintenant, puisque les enseignants doivent savoir aujourd'hui dans quelle mesure ils devront atteindre telle ou telle compétence nécessaire pour la suite du parcours scolaire de l'élève.

Avez-vous consulté les partenaires de l'école et les directions des établissements quant à une possible adaptation du contenu des épreuves au mois de juin prochain? J'ai cru comprendre qu'une telle consultation était en cours pour les partenaires de l'école. Qu'en est-il pour les associations de directions?

Sachant que les épreuves sont actuellement annoncées comme étant identiques à celles de l'an dernier, avez-vous chargé le Service général de l'inspection (SGI) de travailler à une adaptation ou une révision de ces épreuves au regard des acquis essentiels à maîtriser pour les réussir? Le cas échéant, y aura-t-il une communication à ce sujet d'ici la fin du trimestre afin de permettre aux équipes d'enseignants d'adapter leurs feuilles de route pour les apprentissages de fin de cycle? Dans le cas contraire, quand pensez-vous informer les enseignants? Je pense notamment à ceux qui gèrent ce type d'épreuves et à ceux qui sont en fin de cycle, qu'il s'agisse de l'enseignement primaire, du premier degré ou encore du troisième degré.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, la communication relative à l'organisation des épreuves externes certificatives est prévue pour le mois de février, par circulaire, comme c'est le cas chaque année. À ce stade, l'administration étudie différents scénarios possibles quant aux contenus de ces épreuves. Les acteurs de l'enseignement seront évidemment consultés au cours de ce processus.

Le SGI, en collaboration avec la direction des standards éducatifs et des évaluations, a travaillé sur la définition des essentiels parmi les savoirs, savoir-faire et compétences établis dans les référentiels en vigueur, tout en veillant à la cohérence des essentiels sélectionnés avec les épreuves externes certificatives. Ce travail vise à permettre aux enseignants de s'appuyer sur ces contenus pour préparer le plus adéquatement possible leurs élèves aux épreuves de juin 2021. Bien entendu, nous devons continuer à suivre la situation de près; notre réflexion devra tenir compte de l'évolution du contexte sanitaire et de ses conséquences sur le fonctionnement des écoles.

Je suis bien consciente de l'inquiétude des enseignants et des directions d'école quant à la suite des événements. Nous y travaillons et nous leur enverrons des informations très prochainement. Nous ne pouvons cependant pas nous précipiter; l'évolution de la crise nous indiquera dans quelle mesure il sera possible d'organiser ces épreuves.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, en particulier pour le dernier point de votre réponse. Je constate que vous êtes sensible à la nécessité de prévenir les enseignants et les directeurs qu'une réflexion sur ces épreuves est en cours. En effet, si nous ne les tenons pas informés, ils pourraient avoir

l'impression d'un manque de réflexion. Or, vous analysez bel et bien différents scénarios avec l'administration. Je vous invite aussi à faire intervenir les directeurs d'école qui sont acteurs de la concertation au même titre que les pouvoirs organisateurs et les syndicats.

Personnellement, j'ignore quelle est la meilleure piste. En tant qu'enseignante, je pense que je souhaiterais surtout être fixée dans un délai raisonnable, c'est-à-dire certainement pas en février. En France, une décision a été prise en ce qui concerne le baccalauréat, dont les épreuves communes ont été supprimées pour alléger l'organisation de l'année dans les lycées et laisser davantage de temps d'apprentissage aux élèves. J'imagine qu'avec vos équipes, vous vous posez des questions similaires.

Le message que je souhaite faire passer avant tout, c'est que s'il est effectivement louable d'avertir le monde de l'enseignement qu'une réflexion est en cours, il serait aussi bon de dire à quel moment les enseignants seront fixés et de rappeler le travail effectué par l'inspection sur les apprentissages essentiels de cette année et de l'année dernière, dont tout le monde ne s'est peut-être pas tenu parfaitement informé. Tant que les épreuves de fin d'année n'auront pas été clairement déterminées, la situation restera compliquée, car même s'il semble que certains enseignants continuent à avancer sans trop se poser de questions, d'autres se tracassent énormément.

10.4 Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Startech's Days 2020 et 2021»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Ciney Expo devait accueillir cette année la douzième édition des *Startech's Days*. Au programme: trente finales du championnat national des métiers, cent animations de découvertes et dix conférences. En outre, ces finales ouvraient aux compétiteurs la porte de l'équipe belge qui participera au championnat d'Europe *EuroSkills*. Cette manifestation a pour but de montrer que les compétences en *Science, technology, engineering and mathematics* (STEM) sont nécessaires dans tous les métiers, du coiffeur à l'ingénieure, du maçon à la codeuse.

Les organisateurs avaient revu le calendrier en déplaçant les *Startech's Days* au 29 et 30 novembre. Cependant, nous venons d'apprendre qu'en plus des mesures sanitaires imposées, l'organisateur, l'ASBL *WorldSkills Belgium*, fait face à trop d'incertitudes concernant la présence des compétiteurs, la participation des écoles ou encore l'implication des sponsors. L'édition 2020 est donc annulée. La déception est grande chez les

organisateurs et tous les jeunes qui s'y sont préparés sous la houlette de leurs enseignants.

Madame la Ministre, avez-vous des contacts avec l'ASBL *WorldSkills Belgium* pour lui permettre de poursuivre son activité de promotion des métiers techniques et technologiques lors des prochaines années? Quels sont les perspectives et les projets que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait appuyer, notamment en vue des prochaines éditions des *Startech's Days* en 2021 et 2022?

L'ASBL *WorldSkills Belgium* est subventionnée par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quel était le montant de la subvention accordée en 2020? L'ASBL a-t-elle remis un rapport d'activités pour l'année 2019? Quelles sont les conclusions que vous tirez du partenariat avec *WorldSkills Belgium*?

WorldSkills Belgium collabore avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour mieux appréhender l'attitude des jeunes face aux technologies du futur, leur perception des conséquences des changements technologiques sur leurs opportunités de travail et leur sentiment de bénéficier d'un soutien suffisant de la part des écoles pour préparer l'avenir. À cette fin, *WorldSkills Belgium* mène, en collaboration avec l'OCDE, des enquêtes auprès des jeunes de 18 à 24 ans. Quelles sont les grandes lignes et recommandations de la dernière enquête en date? Comment ces recommandations peuvent-elles être intégrées dans les écoles ou dans les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence qui concernent l'enseignement qualifiant?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Au début du mois d'octobre, le championnat d'Europe des métiers *EuroSkills Graz 2020* a été reporté *sine die*. L'événement, qui devait initialement se tenir en septembre, avait déjà été postposé une première fois à janvier 2021. Quelques jours plus tard, l'annonce de l'annulation pure et simple des *Startech's Days 2020* fut une déception supplémentaire pour l'équipe de *WorldSkills Belgium*. Les vingt jeunes compétiteurs se préparaient depuis des mois pour cette aventure unique sur les plans humain et professionnel, tout comme les experts qui se sont tant investis auprès d'eux. Tous méritent que *WorldSkills Belgium* continue à transformer ces mauvaises nouvelles en une motivation pour l'avenir. Neuf des vingt jeunes restent sélectionnables pour les *WorldSkills* de Shanghai en 2021 et seize pour les *EuroSkills* de Saint-Petersbourg en 2022. Les inscriptions sont également déjà ouvertes pour les *Startech's Days 2021*.

WorldSkills Belgium continuera évidemment à faire la promotion des compétences nécessaires, et en particulier les STEM, dans les filières qualifiantes et les métiers techniques. L'équipe développe actuellement des actions innovantes; ils

lanceront ainsi très prochainement une web TV. En ce qui concerne la formation et le suivi des compétiteurs, la mise en œuvre de la stratégie 2023 vise la création de comités métiers et le développement des *Passport Skills* et des *WorldSkills Belgium Training Centers*.

WorldSkills Belgium bénéficie de deux subventions puisées dans le budget de l'Éducation: une subvention de fonctionnement de 39 000 euros et une subvention de 30 000 euros destinée à la préparation du championnat de l'année concernée. Le rapport d'activité 2019 a été transmis en mai 2020. Il est disponible, tout comme ceux des années précédentes, sur le site internet de l'organisation.

Enfin, *WorldSkills International* s'associe effectivement à l'OCDE et à l'association britannique *Education and Employers* pour promouvoir le rôle important que joue le système d'enseignement et de formation professionnel auprès des jeunes, en leur permettant d'acquérir des compétences et de l'expérience et d'obtenir les conseils dont ils ont besoin pour orienter leur future carrière pendant et après la pandémie. Les jeunes ont été touchés de manière disproportionnée par la crise. Une récente campagne intitulée «*Learning in progress*» met l'accent sur la manière de construire des systèmes d'apprentissage qui préparent au mieux les jeunes au marché du travail en cette période d'incertitude croissante. L'enquête n'ayant été clôturée que le 28 septembre dernier, je ne dispose pas encore de ses conclusions et recommandations.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète et le soutien accordé à *WorldSkills Belgium*. Je reviendrai sur le sujet afin d'obtenir les résultats de l'enquête. Ils devraient être éclairants pour les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence qui concernent l'enseignement qualifiant.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h35 et reprise à 14h05.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

10.5 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Sort de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) dans un contexte de deuxième vague»

10.6 Question de M. Matteo Segers à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation sanitaire dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»

10.7 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Protocole sanitaire de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, vous connaissez la préoccupation des mandataires DéFI à propos du statut et des barèmes des enseignants relevant de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR), ainsi que des différences de traitement, dans tous les sens du terme, que ceux-ci subissent par rapport à leurs collègues de l'enseignement obligatoire.

Alors que les écoles secondaires ferment leurs portes pour se focaliser sur l'enseignement à distance, aucune consigne claire n'avait, jusqu'à ce 27 octobre à midi, été donnée aux directeurs et directrices de l'ESAHR à propos du maintien des cours avec présence physique des élèves, de l'organisation des cours à distance, des formations et outils pour ce faire ou des procédures assouplies de remplacement de professeurs malades ou en quarantaine. On a vu, durant le confinement du printemps et dans les semaines qui ont suivi, des artistes-pédagogues qui ont redoublé d'énergie et de créativité pour maintenir une activité pédagogique à distance et le contact avec leurs élèves, alors qu'ils n'ont bénéficié d'aucune aide pour ce faire. Pour leurs élèves, conserver ainsi un contact avec leur professeur et leur discipline artistique a constitué une véritable bulle d'oxygène.

Au moment où les élèves reprenaient le chemin de l'école au mois de mai, les enseignants de l'ESAHR ont été déclarés «en dispense de service» jusqu'à la rentrée de septembre, sans autre forme de procès. Aujourd'hui, l'histoire semble se répéter. Hors crise sanitaire, les professeurs de l'ESAHR se sentent déjà relégués au statut d'enseignants de seconde zone: distorsions salariales, impression d'être simplement tolérés dans les locaux qu'ils partagent avec l'école de jour, exclusion des plateformes de partage destinées aux enseignants et de la prime informatique, absence de connexion internet pour certains. Les directions sont à bout. Les secrétariats croulent sous les questions. Les enseignants ignoraient jusqu'à ce jour si et comment ils pourraient revoir leurs élèves, comment organiser et prévoir le travail, comment motiver et rester soi-même motivé dans de telles circonstances, alors que cela fait sept mois que la crise sanitaire bat son plein.

La circulaire 7808 du 27 octobre 2020 intitulée «Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – codes couleurs pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit – ESAHR» prévoit le passage en code rouge, qui aura principalement une implication sur

la présence d'adultes de plus 18 ans dans les académies. Les groupes sont restreints à quatre élèves maximum, avec travail à domicile pour les autres. L'ESAHR n'est donc pas concerné par la suspension des cours en présence physique décidée pour les élèves de secondaire dans l'enseignement obligatoire, sous réserve des restrictions sanitaires et de protection détaillées dans votre circulaire.

Madame la Ministre, l'ESAHR aura-t-il accès aux plateformes HAPPI (hybridation des apprentissages interactifs), Teams ou Classroom? Comment entendez-vous régler les problèmes récurrents d'accès à internet, qui leur est la plupart du temps refusé? Recevront-ils un abonnement pour les sites et plateformes de partitions et d'accompagnements en ligne? Cela permettrait aux élèves recevant une formation musicale d'avoir accès aux partitions et également aux accompagnements à distance.

Les enseignants de l'ESAHR auront-ils accès à des formations visant à organiser les classes virtuelles? Avez-vous prévu d'organiser des formations aux différents outils d'apprentissage en ligne et aux plateformes d'échanges d'expériences de cours entre enseignants? Le partage d'expériences permettrait à tout le monde de gagner en créativité et en efficacité. Quand les enseignants de l'ESAHR seront-ils enfin éligibles à la prime au numérique? Comment aiderez-vous les différentes académies à procéder aux aménagements de locaux? Comment concilier ces aménagements avec l'école de jour dans les cas de locaux partagés?

Enfin, pouvez-vous nous indiquer de façon plus générale les mesures concrètes envisagées pour aider les chefs d'établissements, les enseignants et les élèves de l'ESAHR à poursuivre leurs missions et leur cursus en toute sérénité à court et moyen termes?

M. Matteo Segers (Ecolo). – À la fin de l'année scolaire passée, les académies avaient dû fermer leurs portes en raison de la situation sanitaire. C'était durant le premier confinement. Les acteurs de l'ESAHR avaient alors eu l'impression d'être oubliés et que la situation spécifique de leur type d'enseignement n'était pas directement prise en compte.

Depuis, les échanges à ce sujet se sont multipliés dans un cadre pluraliste. Je me réjouis de l'intérêt accru des parlementaires et des groupes politiques pour ce type d'enseignement. La discussion a repris dès la rentrée parlementaire, lors de l'annonce de la réouverture de la saison en code jaune. La question délicate des barèmes a aussi été abordée, tout comme celle de la structuration de cet enseignement auquel nous attachons une importance particulière, étant donné son rôle dans le rayonnement des droits culturels. Je salue à ce titre l'envoi de la circulaire 7808. Si elle n'est pas immédiatement porteuse de bonnes nouvelles, faute à la Covid-19, elle a néanmoins le mérite de

donner un cadre particulier aux académies. La circulaire établit le passage en code rouge de l'ESAHR. Ce code rouge présente au final quelques différences avec le code orange, du moins en ce qui concerne les enfants de moins de 18 ans.

Avant d'en venir à mes questions, je profite de cette occasion pour rappeler ma volonté de ne pas laisser l'ESAHR de côté, une volonté que vous partagez probablement, Madame la Ministre, tout comme mes collègues. Plus nous avançons dans ce dossier, plus la Fédération Wallonie-Bruxelles doit lui accorder une forte attention politique. Certes, nous sommes en pleine crise et nous devons concentrer nos efforts sur la survie et la préparation au déploiement. Je tiens toutefois à vous faire part de mon intention parlementaire de préparer au mieux un travail de fond plus important de ce dossier.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) rappelle la volonté du gouvernement de «considérer l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) à sa juste valeur et améliorer les collaborations et les partages de locaux avec les divers acteurs présents sur le territoire communal». Elle souligne par ailleurs l'ambition de «conserver le rôle social de l'ESAHR en garantissant la gratuité de l'inscription pour certaines catégories d'étudiants (...) et permettre une valorisation officielle des compétences artistiques acquises».

Ces principes de valorisation consignés dans la DPC appellent à un travail de fond. Pour rappel, le secteur n'a plus connu de réforme depuis 1992. S'il existe quelques espaces valeureux et combatifs de représentation, au regard du secteur scolaire ou du secteur culturel, le monde de l'ESAHR et ses composantes profiteraient grandement d'une aide à la structuration de leur représentation.

Les académies, leurs projets et leurs impacts sociaux et culturels, le rôle des professeurs, les liaisons avec le monde pédagogique et artistique: tous ces éléments appellent un travail de fond. Il reste à déterminer quand et comment y travailler. Dans tous les cas, nous gagnerons tous à y voir plus clair. À ce titre, je n'exclus pas mon intention de proposer des auditions à ce sujet au Parlement. Cela se ferait, bien sûr, en concertation avec les parlementaires qui le souhaiteraient, le gouvernement et toutes les parties prenantes de l'ESAHR. Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles gagnerait à écouter les représentants de l'ESAHR et à étudier leur action, qui touche un nombre élevé de citoyens, de travailleurs et de familles. Je rappelle que la gestion des académies est entrée dans le champ de compétences de la Communauté française avant celle de l'enseignement obligatoire. Cet élément historique qui doit nous inspirer.

Madame la Ministre, comment se déroule la mise en œuvre de la circulaire 7808 dans les aca-

démies et conservatoires de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment se déroule la concertation avec le secteur de l'ESAHR? Les professeurs des académies sont structurellement moins bien équipés en matériel informatique et en connexion wifi. Or, ce matériel s'avère aujourd'hui crucial. Pouvez-vous nous indiquer si des améliorations sont à noter en la matière?

Par ailleurs, votre administration a désormais reçu tous les chiffres relatifs aux inscriptions pour cette saison. La période d'inscription avait été prolongée de quinze jours, comme demandé par le secteur. Que pouvez-vous nous dire sur ces chiffres? Une baisse substantielle du nombre d'inscrits est-elle perceptible? Un gel des dotations et de l'encadrement est-il envisageable?

M. Michele Di Mattia (PS). – Au cours des dernières semaines, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a tout mis en œuvre pour maintenir l'enseignement francophone en présentiel. Malheureusement, les chiffres de contamination et d'hospitalisation sont à ce point préoccupants que le gouvernement n'a pas eu d'autre choix que de dévier de sa ligne.

Madame la Ministre, alors que le code orange adapté était en vigueur depuis moins d'une semaine dans l'enseignement secondaire obligatoire, vous avez fait preuve de prudence en prolongeant le congé de Toussaint et en décidant de basculer l'enseignement secondaire à distance à partir du 28 octobre, de façon à limiter les contacts entre élèves et équipes pédagogiques pour une durée deux ou trois fois supérieure à la période d'incubation médiane du virus. Vous avez publié, le 27 octobre, la circulaire 7808 qui organise les activités et le passage en code rouge de l'ESAHR. Je vous en remercie, car elle répond à une série d'urgences. Elle prévoit que tous les élèves de moins de 12 ans sont habilités à continuer les cours en présentiel, tandis que les élèves de 12 à 18 ans ne peuvent plus qu'être quatorze par classe. Les élèves de plus de 18 ans doivent quant à eux être répartis en groupe de quatre élèves maximum. À la suite d'une réunion du Comité de concertation (Codeco), la circulaire 7820 a été publiée le 4 novembre. Elle vise à harmoniser les règles entre académies francophones et flamandes et a imposé la règle des quatre élèves pour les élèves âgés de 12 ans et plus.

Les spécificités de notre calendrier parlementaire font que nous avons déposé nos questions il y a trois semaines, soit avant la publication de ces circulaires, ce qui rend mes interrogations initiales caduques. Toutefois, j'ai souhaité maintenir ma question pour vous remercier du travail accompli, mais aussi afin que vous puissiez développer le cheminement qui a conduit à la publication de ces deux circulaires. Votre réponse permettra également d'apporter des éléments complémentaires, notamment concernant la situation générale de l'ESAHR. Je pense, entre autres, au nombre d'inscrits, au devenir des dotations et aux consé-

quences de la situation sur les moyens octroyés pour l'année 2021-2022.

J'en profite également pour vous demander des précisions relatives à l'évolution de la réflexion sur les formes hybrides d'apprentissage et l'accessibilité du module d'*e-learning* destiné aux enseignants et aux académies, ainsi que sur les mesures liées à la formation des enseignants et à la possibilité d'échanges de bonnes pratiques.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame et Messieurs les Députés, ces questions me permettent de faire le point sur la situation de l'ESAHR. La décision reprise dans la circulaire 7808 de faire basculer l'ESAHR en «code rouge» était motivée par la nécessité de limiter au maximum les interactions entre groupes d'adultes. Initialement, le code rouge concernait principalement les cours pour adultes qui ne pouvaient se donner en présence de plus de quatre élèves. Le 30 octobre, le Codeco a pris des décisions supplémentaires concernant l'ESAHR. Il a étendu cette limitation de la taille des groupes à tous les élèves de plus de douze ans. Les cours donnés à ces groupes de maximum quatre élèves âgés de plus de douze ans doivent respecter les règles sanitaires applicables à la discipline concernée. À la demande du secteur, nous avons prévu que si le maintien de certains cours s'avérait impossible dans ces conditions, l'enseignant pouvait prévoir, avec l'accord de sa direction, un basculement vers un enseignement partiellement ou totalement à distance.

Après m'être concertée avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les représentants syndicaux du secteur, j'ai modalisé cette mesure restrictive en tenant compte des retours de terrain. Le protocole finalisé s'appliquant à l'ESAHR est désormais repris dans la circulaire 7820 du 4 novembre 2020 intitulée «Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – codes couleurs pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit – ESAHR». Il y est précisé que, comme pour l'enseignement obligatoire, les leçons seront suspendues les 12, 13 et 14 novembre prochains, tandis que les membres du personnel resteront à disposition de leur pouvoir organisateur pour préparer la rentrée du 16 novembre en code rouge. Ce dernier sera en vigueur jusqu'au 1^{er} décembre au moins et sera prolongeable jusqu'à Noël. Nous ne pouvons prévoir l'évolution de la situation sanitaire en fin d'année, mais cette possibilité de prolongation répond à une demande du secteur. Tout comme dans l'enseignement obligatoire, les journées de formation continue sont suspendues jusqu'en janvier. Soulignons toutefois un élément positif: les académies peuvent rester ouvertes et les mesures qu'elles doivent prendre à l'égard des enfants de moins de douze restent inchangées. Cela s'inscrit dans une logique transversale à toutes les décisions du Codeco.

La situation est très différente de celle de la première vague, lors de laquelle les incertitudes liées à l'évolution de la pandémie avaient amené le gouvernement à fermer purement et simplement les académies. À l'instar de celles qui s'appliquent à l'enseignement obligatoire, les circulaires précitées ont fait débat, mais la situation sanitaire nous oblige à adopter des mesures contraignantes. Nous essayons néanmoins de conjuguer les impératifs sanitaires avec le maintien d'une activité minimale dans les académies et conservatoires qui souffrent de la crise et d'avoir été peu pris en considération jusqu'ici.

Quoi qu'il en soit, la concertation étroite entre le gouvernement et les acteurs de l'ESAHR dans cette période d'incertitude est évidemment maintenue. Avec le développement des activités de l'ESAHR à distance, nous n'ignorons pas les difficultés rencontrées par les professeurs, moins bien équipés en matériel informatique et en connexion internet. Une solution pratique sur ce point leur a été fournie par Proximus qui, à la demande des directions, permet aux établissements d'enseignement d'accéder temporairement et gratuitement à son réseau wifi public. L'administration a communiqué à l'ensemble des directions les démarches à effectuer pour obtenir les codes d'accès à ce réseau, qui seront dès lors disponibles pour les enseignants et les élèves ne disposant pas d'une connexion à domicile.

Par ailleurs, j'ai déjà exprimé ma volonté d'ouvrir aux enseignants de l'ESAHR un plein accès aux plateformes numériques déjà développées pour les enseignants du plein exercice et de l'enseignement de promotion sociale. Les différents services de l'administration concernés y travaillent, afin de dégager des solutions tenant compte aussi de la spécificité de l'ESAHR, où les cours présentent un aspect plus pratique que dans l'enseignement obligatoire. À cet égard, la création d'un groupe de travail pour la participation d'enseignants de l'ESAHR me semble nécessaire, voire indispensable. Enfin, la formation au numérique des enseignants de l'ESAHR est également un point d'attention. En concertation étroite avec les acteurs de cet enseignement, j'examinerai les solutions possibles, notamment dans le cadre de la formation en cours de carrière ou, comme vous le suggérez, à travers la création de plateformes d'échange.

Je suis consciente du retard pris dans l'ESAHR par rapport aux différents projets réalisés dans l'enseignement de plein exercice, et je puis vous assurer qu'il n'est pas dû à un désintérêt de ma part. Ce retard provient des difficultés, liées en partie à sa nature artistique, d'évoluer au moins partiellement vers des formes d'enseignement qui ne se donneraient plus en présentiel. C'est possible dans certaines disciplines, mais pas dans toutes. La difficulté réside aussi dans le fait que les académies dispensent des cours de natures très différentes.

Madame Maison, je ne suis pas opposée à l'octroi de la prime informatique aux membres du personnel de l'ESAHR. Ce principe n'avait pas été prévu sous la précédente législature. J'ai proposé d'inscrire ce montant lors des travaux budgétaires, dans le délicat équilibre qui a été dégagé, mais cette demande n'a malheureusement pu être satisfaite. Concernant les mesures relatives à l'aménagement des locaux partagés avec des établissements d'autres enseignements, je vous informe qu'un groupe de travail spécifique à l'ESAHR sera mis en place au sein de l'administration, avec la participation des représentants des pouvoirs organisateurs.

Les chiffres du nombre d'élèves inscrits dans l'ESAHR à l'issue de la période des inscriptions ont bien été communiqués à l'administration et sont analysés en ce moment. Globalement, le nombre d'élèves serait en baisse de plus ou moins 4 % par rapport à l'année dernière. Compte tenu des circonstances, ce pourcentage peut être considéré comme une bonne nouvelle. Cependant, de fortes disparités sont constatées entre les établissements. Certains augmentent le nombre de leurs inscriptions, alors que d'autres enregistrent des pertes beaucoup plus importantes que la moyenne. Il faut tenir également compte du fait que, dans bien des cas, des élèves ne se sont pas encore acquittés du droit d'inscription, condition de leur régularité, par crainte d'une suspension des cours.

Dans ces conditions, la prise en compte du nombre d'élèves considérés comme réguliers pourrait amener des fluctuations importantes dans la répartition de l'encadrement entre les établissements, pour les années scolaires à venir. Je n'exclus pas dès lors, sur la base d'une analyse objective des chiffres, la reconduction pure et simple en 2021-2022, des dotations de périodes de cours et des emplois de surveillants-éducateurs et de directeurs adjoints, octroyés à chaque établissement pour cette année scolaire 2020-2021. Je n'exclus pas non plus de neutraliser le nombre d'inscriptions en 2020-2021 pour le calcul de l'encadrement des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, fondé sur la méthode du lissage qui tient compte de la moyenne des élèves des trois dernières années. Une décision sera prise très prochainement à cet égard. En tout état de cause, je prendrai toutes les mesures jugées nécessaires pour garantir aux établissements de l'ESAHR, à court et à moyen termes, une gestion la plus sereine possible, tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogique.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – La neutralisation de l'année 2021-2022 dans le lissage serait une excellente nouvelle pour le secteur. S'il est vrai que la baisse du nombre d'inscriptions est faible, cette moyenne cache des disparités. Il est essentiel de préserver l'emploi au sein de l'ESAHR. L'octroi de la prime informatique n'est pas qu'une question d'argent. Il s'agit aussi d'un signal envoyé aux enseignants. La spécificité de

l'ESAHR est qu'il est facultatif. Je connais votre attachement pour ce type d'enseignement, mais il est évident que vous et votre cabinet donnez priorité à l'enseignement obligatoire. Vous parez au plus urgent, et ces enseignants ont l'impression d'être laissés pour compte. Outre les différences barémiques, ils souffrent d'une série de discriminations. Les modalités d'achat de matériel informatique en font partie. Vous essayez de mieux articuler les choses entre l'école du jour, l'ESAHR et les pouvoirs organisateurs. Cependant, j'ai entendu le témoignage d'un enseignant d'un établissement de l'ESAHR qui a dû déboursier 2 720 euros pour acheter une tablette, une carte son, un portable, un micro, un câble et un abonnement au *cloud*. Ce n'est pas normal. Je connais votre conviction et votre sincérité, mais il faut envoyer des signes positifs et encourageants et prendre de réelles mesures de soutien à l'égard de ces enseignants. Ils ne sont, certes, que 1 200, mais leur travail bénéficie à plus de 100 000 personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles et constitue une bulle d'oxygène et de culture dans cet univers confiné.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Le maintien de l'ouverture des académies pour les enfants de moins de treize ans est un signal démocratique exemplaire en faveur de l'éducation et des liens culturels. Cette décision est accompagnée de mesures strictes. Il est difficile d'évaluer si le virus se propage dans ces sphères-là. Toujours est-il que depuis six mois, les erreurs ont été corrigées. C'est un signal positif pour les valeureux professeurs qui se battent pour appliquer les mesures malgré tout, et une belle manière de leur rendre hommage. Il est essentiel de renforcer la concertation avec le secteur de l'ESAHR et de l'aider à structurer sa représentation. Les chiffres précis sur la participation pourront être obtenus par le biais de questions écrites. Enfin, votre annonce concernant le lissage est une excellente nouvelle.

M. Michele Di Mattia (PS). – Ces mesures ne sont pas des signaux, mais bien des éléments de signification. Vous faites plus que corriger le tir; vous innovez et imprimez une nouvelle direction. Ce sont peut-être les prémices d'une réflexion de fond. Le secteur de l'ESAHR est très hétérogène, et sa structuration sera complexe. Un tel travail nécessite de se replonger dans l'histoire, jusque bien avant la naissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de remonter tout le cheminement. Je prends note de deux bonnes nouvelles: le lissage dans la méthode de calcul et la volonté du Codeco de prendre des mesures cohérentes et transversales. Vous êtes également favorable à donner accès aux enseignants de l'ESAHR à la plateforme pour enseignants et à élargir la formation au numérique des professeurs. Les chiffres de fréquentation sont pour l'instant disparates; il conviendra de les analyser en détail. Je suis persuadé que l'ESAHR peut jouer un rôle plus original encore qu'il ne le fait déjà.

10.8 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Absence de relations institutionnelles entre l'enseignement et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – La crise sanitaire que nous traversons a mis en évidence une série de besoins complémentaires et d'améliorations nécessaires dans le cadre du fonctionnement de nos services et institutions. Ce 20 octobre, en réunion de commission de l'Enfance, nous avons ainsi abordé la question du renouvellement du contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avec son administrateur général, M Benoît Parmentier.

Si les relations interpersonnelles entre l'ONE et les acteurs de l'enseignement sont excellentes, à l'instar des relations que vous avez tissées avec votre collègue, Mme Linard, ministre de l'Enfance, M. Parmentier affirme au contraire que nous n'entretiens pas suffisamment de relations institutionnelles avec l'ONE. À titre d'exemple, ce dernier a très peu participé à l'élaboration du Pacte pour un enseignement d'excellence. Le secteur de l'enseignement est trop souvent considéré comme le grand frère dont les décisions doivent être respectées par le cadet, l'ONE.

Sur la question des rythmes – que vous appelez «rythmes scolaires» là où nous préférierions la notion de «rythmes de l'enfant» –, l'ONE n'est pas ou peu associé aux réflexions. Or, ce dernier est très demandeur d'une approche en synergie. L'office est concerné par de nombreux aspects d'une réforme dont on parle depuis longtemps et qui a pour objectif l'amélioration du bien-être des enfants sous l'angle des apprentissages. Par ailleurs, la crise sanitaire nous a rappelé que la plupart des décisions liées à l'enseignement ont des impacts sur l'accueil extrascolaire. Par exemple, le secteur de l'accueil temps libre (ATL) est pleinement concerné par l'allongement du congé d'automne. Si des synergies étaient plus institutionnalisées, les rouages fonctionneraient sans doute mieux.

L'ONE apprécie les synergies opérationnelles qu'il entretient déjà avec d'autres secteurs, comme celui de l'aide à la jeunesse ou de la culture, que ce soit dans le cadre de projets particuliers ou de réflexions plus globales. Les opérateurs de l'ONE ont par exemple une série de protocoles de collaboration avec le secteur de l'aide à la jeunesse, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ou encore le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare). Pourtant, il n'existe aucun protocole de collaboration avec le secteur de l'Enseignement.

Madame la Ministre, dans le cadre tant de la gestion sanitaire que, à plus long terme, d'une réflexion et d'une élaboration d'une réforme des

rythmes scolaires, seriez-vous favorable à l'idée d'instaurer des synergies institutionnelles avec l'ONE? Quelles initiatives pourriez-vous prendre dans cette optique?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – En ce moment, les membres de mon cabinet et de mon administration sont évidemment en contact permanent avec l'ONE pour faire le point sur le suivi des protocoles et la gestion de la crise sanitaire dans les écoles. Ce contact se fait sur une base hebdomadaire, mais également à l'occasion des multiples réunions et concertations qui émaillent la gestion de la crise sanitaire au sens large. En effet, les services de promotion de la santé à l'école (PSE) sont des maillons indispensables dans l'application quotidienne des mesures visant à limiter la propagation de la Covid-19, en ce qu'ils sont garants des protocoles de gestion des cas dans les collectivités scolaires et chargés d'effectuer le traçage dans les écoles.

Comme Mme Linard et moi-même avons eu l'occasion de le dire à de multiples reprises, notre intention est bien de travailler à moyen terme sur la complémentarité des secteurs scolaires et extrascolaires. Il s'agira d'ailleurs d'un des enjeux essentiels de la réforme des rythmes scolaires. C'est la raison pour laquelle Mme Linard est étroitement associée à la préparation des réflexions menées à ce sujet. Ma collègue dispose de la tutelle sur l'ONE et est mon interlocutrice politique légitime sur ces questions. C'est à elle que reviendra le choix du moment et des modalités selon lesquelles cette institution sera partie prenante aux travaux. Les contacts que nous avons établis tout au long de la crise sanitaire favorisent en tout cas une collaboration plus structurelle.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Cette crise aura permis la création de ponts entre les différents cabinets et opérateurs. Je ne peux que vous encourager à travailler dans cet esprit, à considérer l'ONE comme un partenaire, mais aussi à adopter un réflexe plus automatique et systématique de concertation. J'ai parlé de la problématique de l'ATL, mais j'aurais très bien pu évoquer celle de la continuité au niveau de l'accueil de l'enfance, et, en particulier, du passage de l'enfant de la crèche à l'école maternelle. En tous les cas, il convient de prévoir des collaborations institutionnelles pour l'avenir.

10.9 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Testings massifs recommandés par les experts dans les écoles»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Lors de notre dernière réunion de commission, j'ai attiré votre attention sur la politique de dépistage dans les écoles, notamment celui des enseignants. Limi-

ter l'impact négatif de cette pratique sur le bien-être psychosocial est extrêmement important à nos yeux, de même qu'éviter, autant que possible, les fractures scolaires. D'ailleurs, avant les vacances de Toussaint, les experts avaient rappelé la priorité sociale que constituait l'éducation et vous-même avez réaffirmé le caractère prioritaire de l'école au niveau national. Les écoles ont un rôle de plus en plus primordial et il convient donc de trouver des réponses adaptées à la gestion de la crise sanitaire en leur sein. Les experts ont rappelé que les établissements scolaires doivent devenir une priorité, y compris en matière de dépistage. Dans ce cadre, le ministre-président a même appelé le gouvernement fédéral à autoriser les tests salivaires.

Le virus va encore circuler longtemps. À divers degrés, les risques de contamination subsistent dès que les élèves, mais aussi les professeurs sont en contact présentiel, dans le cadre tant de l'enseignement hybride que présentiel adapté. La problématique des enseignants contaminés ou en quarantaine est la plus difficile à gérer pour les écoles, et plus spécifiquement pour les directions. Des tests plus rapides leur faciliteraient la tâche et permettraient un meilleur fonctionnement des écoles.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur la mise en œuvre de cette stratégie de dépistage préconisée par les experts pour les écoles? Comment s'effectue l'articulation de cette stratégie avec les autres niveaux de pouvoir chargés de l'application du dépistage? Des concertations ont-elles été organisées? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats? Enfin, quelles ont été les réactions des acteurs de l'éducation lors des discussions sur leur implication dans la mise en œuvre de cette stratégie de dépistage massif?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'enseignement est une priorité nationale et je vous rejoins donc tout à fait sur l'idée qu'il faut donner à ce secteur les moyens d'anticiper les vagues de contamination dans la société et d'éviter qu'elles n'aient une incidence sur le fonctionnement des écoles. Pour permettre à nos écoles de rester ouvertes et assurer tant que possible un enseignement en présentiel, il nous faut trouver un système permettant l'identification et l'éradication rapide des foyers de contamination. Il faut aussi tout faire pour réduire le nombre de mises en quarantaine et leur durée, sans bien sûr que cela constitue une quelconque menace pour la sécurité de chacun.

Une politique de dépistage proactive combinée au strict respect des mesures liées à la Covid-19 dans les écoles peut constituer un outil déterminant en vue d'atteindre ces objectifs. Tout d'abord, comme je le précise dans les circulaires 7816 et 7817 Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire, les membres de la conférence interministérielle (CIM) Santé publique et le commissaire du gouverne-

ment en charge de la crise du coronavirus en Belgique ont reconnu l'enseignement comme profession essentielle, au même titre que les métiers de la santé. En d'autres termes, alors qu'on ne teste plus les asymptomatiques qui doivent prêter une quarantaine de dix jours, les membres du personnel enseignant au sens large du terme seront à nouveau soumis à des tests PCR dès lors qu'ils seront en contact étroit avec un cas confirmé Covid-19. Cela a évidemment aussi pour conséquence de réduire à sept jours au lieu de dix la quarantaine des membres du personnel s'ils sont testés négatifs. Ce n'est pas du tout anecdotique et c'est à l'heure actuelle le levier d'action le plus concret et le plus efficace dont nous disposons.

Ensuite, le gouvernement a bien la volonté d'avancer sur ce que l'on appelle le «dépistage rapide». Il peut s'agir d'un dépistage antigènes par écouvillons qui permet d'avoir un résultat en quinze minutes, mais qui nécessite l'intervention d'un membre de personnel spécifiquement formé. Il peut également être procédé au dépistage salivaire tel qu'il est développé par l'Université de Liège (ULiège) et qui permet d'avoir des résultats en moins de 24 heures, qui ne nécessite pas un personnel particulièrement formé, mais doit faire l'objet d'un traitement en laboratoire. Si ces «tests rapides» permettent de donner une indication en peu de temps, ils sont néanmoins moins précis que les tests PCR classiques et ne peuvent permettre d'éviter la mise en quarantaine des personnes dont le premier résultat est négatif.

On l'aura compris, chaque méthode présente des avantages et des inconvénients. Le gouvernement travaille donc sur une stratégie de dépistage globale s'inscrivant dans le sillage de celle menée au niveau fédéral. Dans ce cadre, le travail de coordination assuré par le commissaire du gouvernement en charge de la crise du coronavirus en Belgique est évidemment important. Le but n'est pas de faire concurrence ou de multiplier les stratégies de dépistage, mais de mener une réflexion tenant compte des priorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la réalité de ses secteurs. Il convient simplement d'être prêts à agir, lorsque cela sera possible.

Différentes concertations ont déjà eu lieu, impliquant notamment la commissaire adjointe du gouvernement en charge de la crise du coronavirus en Belgique, le professeur et président du groupe de travail relatif au dépistage rapide du gouvernement fédéral Herman Goossens, ainsi qu'avec mes homologues des autres communautés. Dans le cadre de nos échanges, nous essayons autant que possible de développer une approche harmonisée. En ce moment, nous travaillons à la mise en œuvre de notre stratégie de dépistage dans l'urgence et ne manquerons pas de communiquer rapidement à ce sujet. Je ne souhaite pas donner d'information spéculative ou parcellaire à ce sujet, car ce serait contre-productif. En ce qui concerne la concertation, tant les syndicats que les fédérations de pou-

voirs organisateurs (PO) se montrent favorables à l'idée d'une telle stratégie qui permettrait de rassurer les acteurs du monde scolaire. Cela vient bien évidemment s'ajouter aux conditions d'une reprise des activités scolaires.

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, avant les vacances, vous avez fait preuve d'une grande volonté en érigeant l'éducation au rang de priorité nationale. Je suis rassuré de constater que votre volonté fait l'objet d'un suivi dans la stratégie développée par le gouvernement. Toutes les actions de concertation et de réflexion que vous avez annoncées sont justifiées, car les enseignants se sont longtemps posés des questions à propos des tests. Ce sont donc des nouvelles très positives. Il n'est donc pas étonnant que les acteurs de l'éducation y adhèrent, car elles sont de nature à soulager les écoles et les directions. Il faut se consacrer au retour rapide des enseignants à l'école, même dans le cadre du développement d'un enseignement hybride. Les élèves pourront ainsi rapidement bénéficier de leur présence en classe, l'enseignement en présentiel étant encore la norme à l'heure actuelle.

10.10 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Personnel des internats»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, je ne vous apprendrai rien en vous disant que la situation est difficile dans les secteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse. Certaines équipes se retrouvent en sous-effectif sévère en raison de la situation sanitaire. L'impact est très important, notamment sur les internats qui s'occupent d'enfants en situation familiale difficile, dont certains sont placés en institution par la justice. La seule option qu'il reste parfois aux équipes est de renvoyer à contre-cœur des enfants dans leur famille, avec toutes les conséquences qui en découlent sur la condition de l'enfant et le travail réalisé avec lui.

Madame la Ministre, avez-vous prévu de renforcer les équipes d'éducateurs des internats pour assurer le remplacement du personnel absent et maintenir l'accueil des jeunes?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je n'ai reçu aucun témoignage permettant d'affirmer que certains internats se retrouveraient contraints de renvoyer des enfants dans leur famille faute de personnel. Je tiens à préciser une nouvelle fois que les internats des réseaux subventionnés sont autonomes et placés sous la responsabilité de leurs pouvoirs organisateurs respectifs. Je n'ai donc pas de pouvoir d'injonction vis-à-vis de ces structures et de leur personnel, que la Communauté française ne subventionne en réalité pas directement. Il est néanmoins certain que les internats, homes

d'accueil et homes d'accueil permanents font l'objet d'une attention toute particulière de ma part.

Les structures qui accueillent les publics vulnérables, notamment les enfants placés par les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de protection judiciaire (SPJ) ou encore les enfants à besoins spécifiques qui ne peuvent pas être pris totalement en charge par leurs familles, ne peuvent pas fermer, y compris pendant les vacances ou pendant les jours de suspension des cours. Cet état de fait a été pris en compte dans le cadre de la prolongation des vacances d'automne. En concertation avec les acteurs de ces collectivités, il a été prévu que les agents qui devraient rester en fonction récupèrent ultérieurement la dispense de service qui leur était normalement attribuée.

S'agissant de la rentrée en code rouge, nous avons veillé à maintenir l'activité dans ces collectivités qui accueillent des publics de l'enseignement secondaire. Lorsque leurs cours se font en présentiel, les internes sont accueillis normalement. Lorsque leurs cours se font à distance, un accueil minimal doit être prévu, en dehors des heures normales et en concertation avec les écoles, pour certains publics cibles, à savoir les élèves résidant en collectivité sur décision du SAJ ou du SPJ, les élèves à besoins spécifiques dont les soins dépassent la capacité des familles concernées, les élèves dont les parents travaillent dans des secteurs cruciaux et les enfants qui éprouvent un besoin d'accueil. Nous avons invité les autres réseaux et pouvoirs organisateurs à faire de même avec leurs internats et structures collectives.

Les discussions sont en cours afin d'envisager un renforcement des moyens lorsque les acteurs prestent un temps de travail en dehors des heures d'accueil normales de ces collectivités. Nous y travaillons en ce moment même.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – J'ai bien entendu qu'il n'était pas possible de fermer complètement les structures et qu'un certain nombre de dispositions étaient prévues à cet effet au sein du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Il va de soi qu'un cas de force majeure peut toujours se produire dans une situation sanitaire semblable à celle que nous connaissons.

En ce qui concerne les échos auxquels j'ai fait référence, je ne dis pas que cela concerne beaucoup d'internats. D'après mes informations, il y aurait eu l'un ou l'autre cas isolé d'internat contraint de renvoyer des enfants dans leur famille parce qu'il n'était vraiment plus possible, faute de personnel, de maintenir l'institution ouverte. Je vous avoue que je ne suis pas du tout un spécialiste de cette question. Ce sont des échos qui m'ont été rapportés. Puisque vous me dites, Madame la Ministre, que vous n'avez été mise au courant d'aucun cas de fermeture forcée, je véri-

fierai si les échos qui m'ont été rapportés sont exacts.

(Mme Joëlle Maison prend la présidence)

10.11 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Nécessité du cours de citoyenneté face à l'obscurantisme»

10.12 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Marques et dispositifs de soutien aux enseignants suite au meurtre de Samuel Paty»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Le meurtre en France du professeur d'histoire, M. Samuel Paty, à la suite d'un cours sur la liberté de la presse, nous a tous terriblement choqués. Cette actualité nous rappelle la mission première de l'école, faire de chaque élève un citoyen ouvert, critique et émancipé. Et cet objectif passe par l'enseignement de valeurs telles que la tolérance ou le respect de chacun. Ce drame nous rappelle combien le cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC), organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, est indispensable. Il nous montre aussi la nécessité de l'étendre. J'espère que le groupe de travail mis en place par le Parlement de la Communauté française fera des recommandations visant à inclure deux heures d'EPC obligatoires dans la grille horaire de tous les élèves.

Madame Désir, en tant que ministre de l'Enseignement, comment avez-vous réagi face à cet événement dramatique? Outre la mise en œuvre de deux heures d'EPC dans l'enseignement officiel, comme convenu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), pour renforcer l'enseignement de la citoyenneté dans notre enseignement, quels sont les outils aux mains des enseignants pour appréhender des questions comme la liberté d'expression qui peuvent parfois poser problème?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Le 16 octobre dernier, en France, Samuel Paty, professeur d'histoire et géographie, a été assassiné pour avoir enseigné et interrogé ses élèves sur la liberté d'expression. Quels que soient les supports utilisés, en l'occurrence les fameuses caricatures à l'origine des attentats de «Charlie Hebdo», cet événement, qui s'est déroulé à quelques centaines de kilomètres de chez nous, visait avant tout l'une des principales missions de notre enseignement qui est de développer l'esprit critique de nos élèves, de leur apprendre à argumenter et à distinguer des concepts parfois flous à cet âge, tels que les faits, les opinions, les croyances, les dogmes,

la liberté d'expression, la liberté de conscience ou la tolérance.

L'enquête lèvera le voile sur l'engrenage qui s'est mis en place entre le moment où Samuel Paty a prévenu ses élèves qu'il montrerait les caricatures le lendemain et son meurtre. Il apparaît néanmoins qu'il a dû se sentir seul et les témoignages de professeurs lui rendant hommage vont en ce sens. Cet événement s'est déroulé en France et il serait vain de comparer des situations et les enseignements. Cependant, il doit nous amener à réfléchir sur le soutien concret et les moyens de prévention dont dispose le corps enseignant, en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour désamorcer au plus tôt ce type de situations conflictuelles entre professeurs, parents ou élèves.

Madame la Ministre, les hommages et les discours sont unanimes, mais ils n'ont qu'un temps. L'une des leçons à tirer de ce tragique événement est la nécessité d'envoyer un signal de soutien inconditionnel à tous les professeurs qui traitent de ces thématiques sensibles en Fédération Wallonie-Bruxelles et de mettre concrètement en œuvre ce soutien. Je pense en particulier aux professeurs d'EPC, de morale, d'histoire ou de français. Toutefois ceux-ci ne doivent pas être les seuls à porter ces thématiques, ce doit être un engagement de toute l'équipe pédagogique. Pouvez-vous nous faire un état des lieux des aides et médiations proposées au corps enseignant et aux directions par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce type de circonstances?

Disposez-vous de chiffres relatifs au numéro vert «Assistance écoles»? Existe-t-il un suivi du travail des équipes mobiles et du service de médiation scolaire intervenant dans les établissements pour résoudre les problèmes liés à ces questions? Tous ces moyens sont-ils encore adaptés? Nous ne disposons pas, comme en France, d'équipes académiques chargées de la laïcité et des faits religieux qui apportent une aide et un soutien aux équipes pédagogiques. Elles se sont pourtant révélées utiles pour appréhender et analyser le phénomène d'atteinte aux valeurs démocratiques dans les établissements français.

Par ailleurs, prévoyez-vous de renforcer la communication destinée aux acteurs de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les moyens mis à disposition du corps enseignant? Enfin, à la suite de faits graves et répétés, qui n'ont pu être enrayés par la pédagogie, ne faudrait-il pas doter les écoles de mécanismes de sanctions?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Cet acte d'une barbarie radicale, cette violence démesurée, cette décapitation puisqu'il faut bien commencer par nommer les choses, ont mêlé à la fois une vertigineuse sidération et une infinie tristesse face aux symboles qui ont été ainsi attaqués. L'enseignant est celui qui transmet, qui ouvre bien des portes, bien des uni-

vers. Il forme à la pensée critique et donne les outils pour se décentrer. Toutefois, la liberté d'expression a été aussi visée, particulièrement quand nous savons avec quelles précautions cet enseignant, Samuel Paty, dispensait son cours.

Vous avez raison, Monsieur le Député, il serait vain de vouloir comparer la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à celle de la France, mais nous ne pouvons pas non plus faire comme si nous n'étions pas concernés. Même si la coïncidence était purement fortuite, nous avons instauré depuis lors l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Comme vous l'indiquiez, Madame la Députée, cette éducation a été notamment incarnée par le cours de philosophie et de citoyenneté. Nous avons voulu que le cours d'EPC donne des outils aux élèves pour comprendre, se former, s'ouvrir, s'émanciper. Il doit venir couronner un travail d'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école. Il ne peut pas être comme une île perdue au milieu d'un océan vide de sens. Je vous invite à relire le programme de ce cours de philosophie et de citoyenneté, en particulier sur la liberté d'expression, pour voir avec quel sens de la nuance les choses sont clairement exposées. C'est un appel à lutter contre les manichéismes et les raccourcis de la pensée.

Vous savez que, lorsque l'EPC fut mise en place, la Fédération Wallonie-Bruxelles a proposé bon nombre d'outils aux équipes pédagogiques, notamment par le site www.enseignement.be. Il existe aussi des ressources pour prévenir toute forme d'extrémisme ou de radicalisme violent. Le gouvernement a ainsi créé le Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents.

Deux services spécifiques composent ce dispositif. D'une part, le Centre de ressources et d'appui (CREA) est chargé d'accompagner les institutions et les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leurs actions de prévention. D'autre part, le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV) propose une écoute active, un soutien aux professionnels ou un accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire, en toute confidentialité.

Ce réseau inclut également le Service des équipes mobiles de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et les référents radicalismes désignés par les administrations générales du ministère. Pour le secteur de l'enseignement obligatoire, le Service des équipes mobiles a mis en place une méthodologie spécifique qui peut passer par une intervention prioritaire et ensuite mener, selon les cas, à un signalement au Parquet et à la police locale ou à l'organisation d'un suivi social et/ou éducatif de l'élève, en lien avec des partenaires internes, comme les centres psycho-médico-sociaux ou les médiateurs scolaires et les partenaires externes.

Le numéro vert «Écoute école» fait partie des services mis à la disposition des équipes éducatives. Au cours de l'année 2018-2019, il a amené l'ouverture de 867 dossiers, dont un quart concerne des appels venant des membres des équipes éducatives. Les statistiques du numéro vert ne permettent pas de quantifier exactement le nombre d'appels relatifs au radicalisme. Toutefois, ils représenteraient une part extrêmement faible de l'ensemble des appels.

Le suivi du travail est réalisé par la coordination du Service des équipes mobiles, mais aussi, à un autre niveau, via le Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents. En l'état, même si cet ensemble ne peut nous prémunir contre l'imprévisible et l'inconcevable, je suis persuadée que nous disposons d'outils pour sanctionner et exclure lorsque cela s'avère nécessaire.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Ce fait est barbare! Rien ne justifie une telle violence! Cette mise à mort était horrible et comme tous mes collègues, je n'ai cru ni mes oreilles ni mes yeux lorsque j'ai entendu cela. Les médias sont heureusement restés assez prudents pour ne pas stigmatiser une communauté ou une religion. Le but de ces cours d'EPC est bien d'amener tous les jeunes à pouvoir discuter, ensemble, de leurs différences ainsi que de leurs différences de points de vue, ce qui permet de créer ainsi la base d'une démocratie. Entendre l'autre dans ses différences en apportant chacun ses arguments fait partie du système démocratique. Nous pouvons ne pas être d'accord sur un sujet ou sur la façon de l'aborder, mais nous devons pouvoir entendre les autres avis. Après cet événement, notre matinée consacrée à l'extension à deux heures de ces cours d'EPC pour tous est encore plus pertinente. Nous avons rencontré des professeurs d'EPC. Ils font un travail remarquable, parfois pas dans les meilleures conditions. Notre contribution et le fait d'obtenir ces deux heures d'EPC leur permettra de créer des bases solides pour les citoyens de demain.

Madame la Ministre, je sais que vous êtes attachée à ces cours d'EPC, à l'ouverture d'esprit, aux échanges. M. Van Goidsenhoven nous invitait à ne pas faire d'amalgame avec cet épisode français. Malheureusement, les élèves français et belges ont les mêmes mentalités et il s'agit de recréer cette envie de pouvoir entendre l'autre et le respecter dans ses avis et ses différences.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre, au-delà de l'horreur et de la sidération après la décapitation de M. Paty, nous devons poursuivre nos réflexions. Nous devons aussi pouvoir parler de sanctions sans tabou. Dans certains cas, la prévention et l'instruction ne suffisent pas. Il faut aussi créer des espaces de parole entre les jeunes dans les écoles. C'est parfois le seul lieu qu'ils ont en commun. Les deux heures de cours d'EPC pourraient servir cet objectif. Je constate que vous êtes mobilisée sur cette question. Veillons à ne pas laisser l'impression aux

professeurs qu'ils sont seuls face à ce défi. Les mois et les années à venir seront cruciaux pour créer ensemble, quelles que soient nos différences, une société pacifiée et tolérante, qui permet le vivre-ensemble.

(Mme Gahouchi reprend la présidence)

10.13 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Taux d'inscription dans l'enseignement maternel pour l'année scolaire 2020-2021»

Mme Delphine Chabbert (PS). – La scolarité est un droit fondamental consacré non seulement par la Convention relative aux droits de l'enfant, mais également par la Constitution belge. L'éducation est un droit, mais également une obligation. En Belgique, l'obligation scolaire débute lorsque l'enfant a cinq ans et se termine à ses dix-huit ans. Auparavant fixée à six ans, elle a été abaissée à cinq ans lors de cette dernière rentrée scolaire de 2020, notamment pour permettre une meilleure transition de l'élève vers l'enseignement primaire.

Madame la Ministre, plusieurs études démontrent que les actions éducatives précoces, avant six ans, ont un impact très positif et surtout durable sur le développement psycho-cognitif des enfants et constituent un véritable outil de lutte contre le décrochage scolaire ainsi que contre les inégalités sociales et scolaires. C'est pourquoi mon groupe et moi nous réjouissons que l'enseignement soit devenu obligatoire dès cinq ans.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 190 000 enfants sont inscrits dans l'enseignement maternel. Le taux de scolarisation dans ce niveau avoisine les 95 %. Malgré tout, certains enfants ne fréquentent l'école qu'à partir de l'obligation scolaire. Ils ne bénéficient pas, dès leur plus jeune âge, des bienfaits psychologiques, mais surtout relationnels, sociaux et cognitifs que la scolarité peut leur apporter. Le taux d'inscription dans l'enseignement maternel varie selon différents critères, comme l'âge de l'enfant, le lieu de son domicile ainsi que la situation socio-économique de ses parents. Si nous reprenons les chiffres publiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2010-2011, nous constatons que 85 % des enfants vivant en Wallonie âgés de deux à cinq ans fréquentaient l'enseignement maternel contre 62 % à Bruxelles. Toujours pour cette même année scolaire, le nombre d'enfants âgés de deux ans inscrits en maternelle tournait autour des 40 % contre 90 % pour les enfants âgés de plus de trois ans.

Le nombre d'enfants qui ne fréquentent pas l'enseignement maternel m'interpelle. En effet, il s'agit quand même d'un peu moins d'un enfant

sur dix. Étant donné la crise sanitaire que nous vivons, cette situation m'interpelle d'autant plus. Je le rappelle, les actions éducatives précoces sont des outils de lutte contre les inégalités sociales. Je m'inquiète particulièrement de l'impact du contexte actuel sur le nombre d'inscriptions dans l'enseignement maternel cette année ainsi que sur la fréquentation effective des élèves âgés entre deux et cinq ans.

Quel est le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement maternel, de manière globale et par niveau, au 1^{er} septembre 2020? À quel pourcentage d'enfants en âge de fréquenter ces différents niveaux scolaires ces chiffres correspondent-ils? Est-il possible de disposer de ces données en fonction du lieu de vie des élèves? Avez-vous constaté une diminution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement maternel cette année par rapport à l'année passée, qui serait liée à la crise sanitaire? Disposez-vous d'informations qui permettent d'identifier plus finement le profil des enfants qui ne sont pas inscrits dans l'enseignement maternel? Quel est le nombre d'enfants non inscrits? Pourriez-vous préciser leur âge, leur sexe, leur lieu de résidence, la situation socio-économique de leurs parents? Disposez-vous d'informations sur l'absentéisme scolaire dans l'enseignement maternel non obligatoire? Quel est le nombre d'enfants inscrits, mais qui ne vont pas à l'école? Existe-t-il un dispositif d'accroche des parents d'enfants âgés entre deux et cinq ans pour les inviter à les inscrire à l'enseignement maternel? Avez-vous prévu une démarche plus volontariste pour inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, l'administration ne dispose pas encore des chiffres consolidés définitifs sur le nombre d'enfants inscrits en maternelle au 1^{er} septembre. Les ratios que vous demandez ne sont donc pas disponibles non plus. Par contre, je peux fournir les taux de scolarisation sur la base des chiffres au comptage du 15 janvier 2020 et du lieu de résidence de l'élève.

Je précise toutefois que les chiffres pour Bruxelles ne sont pas complets. En effet, la Communauté flamande y organisant aussi son enseignement, il est à l'heure actuelle impossible de connaître le nombre d'enfants inscrits dans leur enseignement pour les âges concernés. Le protocole de collaboration d'échanges de données ne concerne en effet que les élèves en âge d'obligation scolaire. Par conséquent, il est compliqué d'estimer le taux de scolarisation effectif pour les enfants bruxellois. Les pourcentages d'enfants inscrits entre trois et cinq ans tournent autour de 97 % pour la Région wallonne et de 70 % pour Bruxelles.

Je donnerai tout à l'heure les pourcentages repris dans les indicateurs qui concernent les années scolaires précédentes en réponse à une question de Mme Galant sur la déscolarisation. Au vu

de la situation sanitaire que nous connaissons et les statistiques que nous possédons aujourd'hui, mais qui restent à affiner, nous ne savons dès lors pas savoir si nous pouvons parler aujourd'hui d'une diminution du nombre d'enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles qui fréquentent l'école. N'ayant pas encore les chiffres de toutes les écoles, je ne peux apporter, dans l'immédiat, de réponse précise. Par contre, nous avons noté une demande importante pour l'enseignement à domicile pour les troisièmes années de maternelle. Il est très difficile de comparer ces chiffres avec ceux de l'an dernier puisque les élèves de cet âge n'étaient alors pas en obligation scolaire en 2019-2020 et que, dès lors, aucune demande n'était introduite. De manière globale, la crise sanitaire a clairement joué un rôle conséquent dans l'augmentation des demandes d'enseignement à domicile.

Les élèves de moins de cinq ans n'étant pas en âge d'obligation scolaire, ils ne sont pas recensés dans le contrôle de l'inscription scolaire qui a lieu annuellement et il est donc impossible de faire leur profil type. Par contre, pour la première année scolaire et suite au changement de législation, les enfants de cinq ans vont désormais être intégrés dans le contrôle de l'inscription en 2020-2021. L'administration disposera donc de chiffres plus précis pour ces élèves supposés non inscrits. Elle aura également des données concernant l'âge, le sexe et le lieu de résidence. Elle n'aura par contre aucun élément sur la situation socio-économique de la famille. Pour les enfants n'étant pas en obligation scolaire, il n'y a pas de signalement à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, ni de données connues pour ces élèves et il n'est donc pas prévu de dispositif d'accrochage spécifique.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, nous n'avons pas de statistiques. J'avais bien conscience que ma question arrivait trop tôt. Je pressentais l'impact de la crise sur la scolarisation de ces tout jeunes enfants. Je connais évidemment la situation bruxelloise, l'étant moi-même, et notamment la difficulté d'avoir des chiffres puisque des enfants fréquentent l'enseignement de la Communauté flamande. Nous attendrons les chiffres à venir qui seront consolidés.

Quant au suivi de ces enfants qui ne sont pas en obligation scolaire, nous pourrions, comme l'a suggéré Mme Schyns tout à l'heure, recourir à des recherches universitaires. Pourquoi ne pas en commander une, plus qualitative, si ce n'est pas possible d'en avoir une quantitative sur tous les enfants? Cela permettrait de comprendre, de voir qui sont ces enfants et comment les approcher. Je pense que c'est fondamental de travailler sur la scolarisation de ces enfants. Je vous remercie, nous suivrons ce sujet.

10.14 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mesure transitoire permettant aux éducateurs détenteurs du brevet d'accéder à la fonction de promotion d'administrateur»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, en réponse à une interpellation à propos de l'entrée en vigueur du décret du 14 mars 2019 modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection ainsi que des administrateurs d'internat, vous disiez analyser la demande de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) concernant la rédaction d'une mesure transitoire pour les éducateurs qui ne possèdent pas de titre pédagogique et qui ont entamé les formations pour accéder à la promotion d'administrateur d'internat avant l'entrée en vigueur du décret. WBE a autorisé une cinquantaine d'éducateurs à participer aux formations de promotion aux fonctions d'administrateur. Dernièrement, le module pédagogique a été dispensé à d'autres éducateurs qui étaient toujours intéressés par cette formation.

Plusieurs postes sont à pourvoir au sein des internats et la pénurie se fait également ressentir pour les fonctions d'administrateur. Les éducateurs ont marqué leur volonté de continuer à travailler pour le bien des enfants qui dépendent de WBE. Ils bénéficient également d'une expérience utile dont d'autres profils avec titre pédagogique ne disposent pas ou pas encore. Ces éducateurs ont la ferme volonté d'apporter leur compétence et leur expérience au service de WBE. Il me paraît dommage de ne pas les encourager. Quel est l'état d'avancement de vos travaux sur cette demande de WBE? Comment se déclinera cette mesure transitoire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Après analyse de la situation par mon cabinet, il est effectivement apparu que, lors de la législature précédente, une partie des épreuves en vue de l'obtention des brevets pour la fonction d'administrateurs d'internat n'avait pas été planifiée. À cette époque, la gestion du pouvoir organisateur organisé par la Communauté française relevait encore des compétences de ma prédécesseure.

Une mesure transitoire sera prochainement soumise au gouvernement dans le cadre de l'examen d'un avant-projet de décret portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire. La disposition en question permettra aux personnes ayant été admises à participer aux formations à la fonction d'administrateur avant l'entrée en vigueur du décret du 14 mars 2019 d'être nommées dans la fonction d'administrateur, alors qu'elles ne sont pas porteuses d'un titre pédagogique, mais qu'elles sont titulaires du brevet.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse succincte, mais précise. Elle ne manquera pas de rassurer et de motiver bon nombre de personnes qui suivent la formation pour devenir administrateur. Je suis certain qu'ils vous le rendront bien ou, en tout cas, qu'ils le rendront bien aux enfants lorsqu'ils les aideront dans leur éducation et dans le passage de certains caps.

10.15 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Soutien à des projets pilotes dans l'enseignement»

M. Nicolas Janssen (MR). – Récemment, nous apprenions par voie de presse que la ministre wallonne de l'Environnement Céline Tellier a débloqué une subvention de 24 900 euros en vue de développer le projet «École du dehors» à Tournai. Grâce à ce soutien, un site internet verra également le jour. Il reprendra des outils afférents à ce type de pédagogie et sera disponible pour tous les enseignants. Nous ne pouvons que saluer ce type d'initiative, mais nous sommes étonnés qu'elle n'ait pas été traduite en un appel à projets auquel tous les pouvoirs organisateurs (PO) et écoles intéressés pourraient avoir accès.

Madame la Ministre, êtes-vous en relation avec la ministre Tellier à ce sujet? Sans pour autant imposer un type de pédagogie en particulier, en tant que pouvoir régulateur, nous avons la responsabilité d'accompagner tous les acteurs de l'enseignement dans la transition écologique, comme nous le faisons pour la transition numérique. En vue de centraliser le partage de bonnes pratiques sur une même plateforme, les outils partagés du projet «École du dehors» pourraient-ils être repris sur e-classe?

Comme les classes inversées ou les écoles démocratiques, l'école du dehors fait partie des pédagogies alternatives dont nous avons déjà discuté à diverses reprises à l'occasion d'autres réunions de commission. En réponse aux questions relatives à la diffusion et à la mise en œuvre de ces approches dans notre système éducatif, vous évoquez souvent la liberté pédagogique des PO. Selon vous, rien n'empêche les écoles d'adopter ces pédagogies auxquelles vous souscrivez totalement par ailleurs. Compte tenu des nombreux projets innovants qui voient régulièrement le jour, la liberté pédagogique est incontestablement en vogue chez nous. Cependant, de nombreux enseignants semblent encore mal renseignés quant au champ des possibles et le manque de temps semble brider leur liberté.

À l'instar du soutien de la ministre Tellier à l'école du dehors, pourriez-vous organiser le partage des outils issus de différents projets pilotes ou appels à projets porteurs, afin que d'autres enseignants puissent s'en inspirer? Le Pacte pour

un enseignement d'excellence va dans le sens de nombre de ces initiatives qui ont pour but de créer du sens, de décroisser et de favoriser l'ouverture des écoles sur le monde extérieur. Dans ce cadre, soutenir les innovations conformes aux valeurs promues dans le Pacte serait stimulant et convaincant pour les acteurs de terrain.

En partenariat avec vos collègues des Régions, serait-il envisageable d'organiser un nombre limité de projets pilotes et d'appels à projets par année scolaire? Ceux-ci seraient sélectionnés en fonction des objectifs du Pacte. Un exemple de projet qui poursuit ces objectifs est celui de l'École démocratique de l'Orneau. Il ne satisfait pas à toutes les exigences nécessaires pour être subventionné, mais nous pourrions néanmoins en apprendre énormément. Certaines des pratiques proposées par cet établissement pourraient être transposées facilement vers d'autres types d'écoles. Qu'en pensez-vous?

Enfin, des subventions exceptionnelles pour certains projets pilotes pourraient être liées à des conditions telles que: inviter d'autres enseignants, directions, délégués aux contrats d'objectifs (DCO) ou PO en vue d'un partage d'expériences *in situ*; partager les outils issus du projet sur la plateforme e-classe; soumettre le projet à une étude d'impact; etc. Serait-ce envisageable?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je n'ai pas été informée du projet pilote «École du dehors» conduit en Région wallonne. Je partage avec vous l'intérêt pour cette pédagogie alternative, de même que pour l'innovation et le partage entre pairs au sens large.

Il est toutefois utile de distinguer l'appel à projets du projet pilote, compte tenu des objectifs différents qu'ils poursuivent. L'appel à projets doit permettre de conduire des projets qui viennent enrichir soit ponctuellement, soit structurellement, un établissement et son projet pédagogique. Le projet pilote vise quant à lui à vérifier la pertinence d'une innovation – pédagogique, organisationnelle, etc. – en vue d'une généralisation éventuelle.

En outre, je partage votre souci concernant les appels à projets et leur cohérence avec le Pacte. À ce jour, les appels à projets conduits annuellement ont trait à l'alimentation saine à l'école, la lutte contre le harcèlement, les gestes qui sauvent, la lutte contre l'échec scolaire et la démocratie scolaire. Ces sujets s'inscrivent bien dans les objectifs du Pacte, essentiellement ceux repris dans le chantier 16. Nous pouvons néanmoins porter une réflexion sur le choix de ces thèmes et envisager l'un ou l'autre changement, justement au gré des avancées du Pacte.

Quant à la suggestion de coordination avec les initiatives menées par les Régions: nous le faisons, bien sûr. Une réflexion est en cours pour améliorer l'articulation des initiatives autour de l'alimentation saine. La coordination se fait déjà

aussi sur les questions de sécurité routière par exemple. Dans le cadre de l'appel à projets sur la démocratie à l'école, nous nous associons également avec le niveau fédéral par l'intermédiaire de son programme d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Plus largement, je vous rejoins également sur l'utilité du partage des bonnes pratiques. Dernièrement, l'administration a par exemple invité les écoles qui avaient développé des activités autour du numérique à les partager sur e-classe pour les faire connaître au plus grand nombre. Une évaluation sera menée l'année prochaine sur les appels à projets que j'ai mentionnés. S'il y a lieu, nous ne manquerons pas de faire connaître les bonnes pratiques qui en auront découlé.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je ne connaissais pas bien les distinctions entre «appel à projets» et «projet pilote» et vous remercie donc de les avoir rappelées, de même que les sujets repris dans les types d'appels à projets et le fait qu'une évaluation serait prévue l'année prochaine. Nous suivrons avec attention l'évolution de ce dossier, ainsi que de celui relatif au partage des bonnes pratiques et de la coordination avec les Régions et le niveau fédéral.

10.16 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation des enseignants au numérique et sur l'ASBL Formation Sud-Hainaut et Sud-Namurois (Forsud)»

Mme Françoise Mathieux (MR). – En cette période troublée, il a souvent été question de miser sur l'enseignement à distance. La récente décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles de repasser en distanciel dans le secondaire du mercredi 28 au vendredi 30 octobre le prouve encore. Cette pratique a déjà fait l'objet de multiples discussions en commission. Toutefois, l'enseignement numérique demeure au cœur du débat, vu le travail qu'il reste à mener pour le rendre optimal.

Les échos du terrain et des professionnels du secteur sont essentiels pour trouver des solutions adaptées. Parmi ces professionnels, l'ASBL Formation Sud-Hainaut et Sud-Namurois (Forsud) est très active dans les provinces de Hainaut et de Namur. Depuis 2013, elle organise des formations pour les enseignants afin qu'ils intègrent le numérique dans leur classe. Il s'agit surtout d'un accompagnement pédagogique et non technique. L'ASBL reçoit énormément de demandes de la part d'enseignants, principalement pour de l'accompagnement pédagogique en plus des formations classiques. Les enseignants ont un réel besoin d'encadrement pédagogique. Or, les techno-pédagogues ne sont pas en nombre suffisant

pour assurer le suivi. Des solutions sont-elles envisagées? Si oui, lesquelles?

L'ASBL s'engage systématiquement à remplacer les enseignants lors de leur demi-journée de formation, afin d'assurer la continuité des apprentissages. Dans la situation actuelle, les remplaçants se font de plus en plus rares. Que préconisez-vous, Madame la Ministre, pour faire face à cette problématique? L'ASBL met également en place des formations «flash», c'est-à-dire des formations courtes, individuelles et à horaire flexible, qui sont organisées sur demande. Ce type de formations est-il généralisé en Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, sous quelle forme? Dans la négative, des initiatives sont-elles envisagées?

Par ailleurs, partout sur le territoire, les cours à distance sont émaillés de bugs informatiques, causés par la surcharge des serveurs ou une connectivité défaillante. Des solutions sont-elles envisagées, en collaboration avec les Régions, pour faire face à cette surcharge?

Enfin, Madame la Ministre, une rencontre est-elle prévue entre votre cabinet et l'ASBL Forsud afin de profiter de leur expertise en matière d'implémentation du numérique dans l'enseignement et la pédagogie? Comptez-vous rencontrer d'autres opérateurs de formation en la matière? Si oui, lesquels?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, la plateforme Happi (hybridation des apprentissages interactifs) est à la disposition des enseignants depuis le courant du mois d'août 2020. Cette plateforme héberge un module en ligne visant à former les enseignants à l'enseignement hybride et à les soutenir dans leurs démarches. Ce module de formation est conçu pour les personnes de niveau débutant ou intermédiaire en matière d'usage pédagogique des outils numériques. Outre ce module, l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) propose dans son catalogue des formations spécifiques au numérique. Il organise également, entre octobre et décembre, une série de six sessions additionnelles spécifiquement destinées aux personnes-relais TIC (technologies de l'information et de la communication) des établissements, c'est-à-dire les délégués-référents au numérique ou les personnes vouées à le devenir. Si le contexte sanitaire a rendu nécessaire la suspension de la formation continue des enseignants, j'ai prévu une exception pour les sessions qui visent à développer les compétences numériques des membres du personnel. Des modalités plus précises seront communiquées rapidement à ce sujet.

Il apparaît essentiel de renforcer l'accompagnement des enseignants. Cet élément fait partie des priorités de la note sur l'équipement numérique approuvée récemment par le gouvernement. Le déploiement rapide des 40 conseillers techno-pédagogiques mandatés pour soutenir les

équipes éducatives dans leur transition numérique constitue une piste de solution. Le gouvernement a approuvé l'accélération du recrutement de ces conseillers. Par ailleurs, je ne suis pas informée sur de potentielles défaillances de connexion. La plateforme Happi ne semble pas rencontrer ces problèmes.

Mon cabinet a reçu les représentants de l'ASBL Forsud pendant la période de suspension des cours. Il m'a semblé nécessaire de les soutenir financièrement, pour qu'ils puissent continuer leur projet de soutien à l'intégration du numérique au sein des classes.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Je suis bien consciente que l'ASBL Forsud n'est pas la seule à être active. Je pense notamment à la *Khan Academy* et à la Bibliothèque sans frontières, qui apportent également un réel soutien aux enseignants. Je prends bonne note de l'existence de la plateforme Happi et des formations données par l'IFC. Je vous remercie aussi pour le financement octroyé à l'ASBL Forsud, dont le travail est exemplaire. J'espère de tout mon cœur que l'enseignement hybride permettra à nos jeunes de garder un niveau d'enseignement de qualité. Cela passe tout particulièrement par le maintien du contact entre professeurs et élèves.

10.17 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Lancement d'une nouvelle application Teacher Tapp en Flandre»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Ce 5 octobre, la Flandre a lancé une nouvelle application: *Teacher Tapp Vlaanderen*. Cette application adresse chaque jour trois questions relatives à l'enseignement, à la façon d'enseigner et à la manière de vivre en classe. Un exemple de question: «Les élèves peuvent-ils appeler leur professeur par leur prénom?» Les questions sont envoyées à des milliers de professeurs, sur une base volontaire.

En échange des réponses, l'application propose des conseils didactiques. Grâce à cette application, les professeurs se sentent écoutés et soutenus. L'objectif est d'assurer un enseignement de qualité répondant aux demandes aussi bien des élèves que des enseignants. Le terme «*to tap*» signifie d'ailleurs taper sur l'épaule de quelqu'un pour lui demander comment il va.

Grâce aux résultats récoltés, il sera plus facile de répondre directement à des problématiques concrètes rencontrées par les professeurs: manque d'écoute, stress, absentéisme, support électronique. Les enseignants peuvent également signaler d'autres informations comme les élèves en décrochage scolaire depuis la Covid-19 ou les demandes répétées d'élèves. La crise sanitaire a dû en effet modifier bon nombre d'habitudes à l'école et certains professeurs pourraient se sentir dému-

nis face à ces changements. Une bonne cartographie de l'enseignement et des besoins des enseignants est essentielle afin de maintenir un niveau de qualité de travail et de bien-être des professeurs. Une réaction plus rapide à leurs demandes serait une belle avancée.

Madame la Ministre, êtes-vous au courant d'une initiative similaire en Fédération Wallonie-Bruxelles? Une telle démarche serait-elle pertinente? Quels moyens sont-ils mis en œuvre pour collecter les données liées aux problèmes et aux questions rencontrés par les enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles? Il ressort des articles de la presse flamande que cette application vise à lutter contre le découragement grandissant des enseignants, accentué en cette période de crise. Ce découragement est-il perceptible dans les chiffres à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Je pense notamment aux démissions ou aux congés pour maladie de longue durée.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – À ma connaissance, il n'existe pas d'application similaire à *Teacher Tapp* en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette application permet aux enseignants d'être écoutés, de répondre à des questions pédagogiques concrètes ou pratiques, mais a également pour ambition de lutter contre le «décrochage» de certains enseignants. En ce sens, cette démarche est intéressante et mérite certainement d'être creusée.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autres processus nous permettent toutefois de recueillir des informations utiles au pilotage de notre système éducatif sur les difficultés rencontrées par les établissements scolaires, particulièrement dans le contexte actuel. C'est notamment le rôle que jouent les délégués aux contrats d'objectifs (DCO), mais aussi les conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Au-delà de leur mission d'accompagnement des processus de contractualisation des plans de pilotage, les DCO sont en contact direct avec les directions pour introduire des stratégies de différenciation, d'hybridation et de lutte contre le décrochage. Ils ont donc des échanges réguliers avec les représentants des pouvoirs organisateurs, les directions et les équipes éducatives. Dans le contexte actuel, ces échanges sont aussi l'occasion pour le DCO d'engager un échange plus approfondi sur les difficultés rencontrées. C'est la raison pour laquelle le service des DCO a établi un modèle standardisé de *reporting* qu'il revient au DCO de compléter à la suite de l'échange entrepris avec l'école. L'uniformisation réalisée pour cette remontée d'informations a été organisée de façon exceptionnelle compte tenu de la crise et doit permettre de comparer les situations rencontrées sur le terrain, le but ultime étant bien sûr d'envisager des mesures destinées à l'ensemble du système éducatif pour la suite de la gestion de la crise.

Hormis cette disposition particulière, de manière structurelle, ce sont bien les conseillers au soutien et à l'accompagnement qui remplissent le rôle d'accompagnateur de la direction et des équipes éducatives dans le projet d'une école. Ces conseillers sont à même de faire remonter les difficultés constatées sur le terrain.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'intérêt que vous témoignez à l'égard de cette application. J'ai interrogé des enseignants qui seraient particulièrement enchantés d'installer cette application sur leur téléphone. Le principe des trois questions par jour, pour avoir un aperçu du terrain et prendre le pouls chez les enseignants, est rapide et efficace. Cette application existe déjà au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et au Ghana.

Je profite de ma réplique pour encourager tous les professeurs de notre Fédération et souligner la qualité de leur travail, même dans le cadre de l'enseignement à distance.

10.18 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Déscolarisation des enfants»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Un récent rapport de Plan International Belgique rappelait qu'à travers le monde, quelque 130 millions de filles ne sont pas scolarisées. Le droit à l'instruction est un droit fondamental consacré non seulement par l'article 24 de la Constitution belge, mais également par plusieurs textes internationaux. Ainsi, la Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Belgique en 1991, prévoit dans son article 28 que les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation. En plus d'être un droit, l'instruction d'un mineur est une obligation qui incombe à chaque parent ou personne investie de l'autorité parentale.

Madame la Ministre, quelle est la situation dans notre pays? Quelles sont les causes majeures qui empêchent la scolarisation des enfants? Quelles actions menez-vous afin de favoriser l'accès à une scolarité pour tous?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, selon les derniers indicateurs de l'enseignement publiés annuellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le taux de participation des élèves de 3 à 5 ans qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire est de 97 % pour les enfants domiciliés en Région wallonne et de 73 % en Région de Bruxelles-Capitale. Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, ce taux est de 97 % en Région wallonne et de 75 % à Bruxelles. En ce qui concerne les enfants qui ont entre 12 et 17 ans, il s'élève à 96 % en Région wallonne et à 76 % à Bruxelles.

Les élèves non repris dans ces chiffres ne sont pas forcément déscolarisés, mais sont souvent scolarisés ailleurs, en Communauté flamande ou germanophone, dans l'enseignement privé, ou reçoivent un enseignement à domicile. Les plus âgés d'entre eux peuvent être inscrits à l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) ou au Service formation des petites et moyennes entreprises (SFPME).

Les taux de fréquentation scolaire sont relativement élevés et l'on ne note aucune différence marquée en défaveur du genre féminin. Plusieurs services de l'administration visent à garantir l'accès à une scolarité pour tous. Je citerai les deux plus importants. Le premier est le service du droit à l'instruction, qui dépend directement de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Il analyse les données de Signalétique ELèves (SIEL) et les croise avec les registres de population afin de s'assurer que tous les enfants sont instruits. Le second est le Service général de l'inspection (SGI), qui évalue régulièrement les enfants instruits à domicile.

Mme Jacqueline Galant (MR). – L'organisation Plan International sensibilisait surtout la ministre fédérale des Affaires étrangères et la secrétaire d'État à la Coopération au développement au sort des jeunes filles non scolarisées à travers le monde. Même si l'on peut penser que quelques filles sont laissées au bord du chemin, les chiffres que vous citez pour notre pays sont rassurants.

10.19 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Différence de traitement entre enseignants du réseau communal selon la source de financement dont ils dépendent»

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, j'aimerais vous poser une question technique dont je n'ai pas trouvé la réponse ailleurs. Elle m'a été communiquée par un échevin qui m'a expliqué que certaines communes assument sur fonds propres tout ou partie des salaires d'enseignants qui viennent en complément de ceux payés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Celle-ci reconnaît différents barèmes et vous les connaissez certainement mieux que moi. Ils dépendent du niveau d'enseignement – fondamental, secondaire inférieur, secondaire supérieur – mais aussi du diplôme de l'enseignant. Et voilà le fond du problème! Les enseignants rémunérés sur fonds propres ne peuvent normalement être payés que sur la base de barèmes repris dans le statut du personnel communal. Or on me dit que ni le barème 302 ni le barème 502 n'en font partie, car les circulaires et autres règles de la Région wallonne ne les prévoient pas.

Au niveau wallon, on a renvoyé ma question vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la raison pour laquelle je vous l'adresse puisqu'il s'agit quand même d'enseignants. Soit les communes paient les enseignants sur fonds propres au bon barème afin de ne pas créer de différence de traitement entre les enseignants qui font le même métier, souvent au même endroit, mais elles ne respectent alors pas les règles de la Région wallonne. Soit les communes paient les enseignants sur fonds propres selon le barème de la commune et il y a alors une différence de traitement entre les enseignants, sans compter d'autres différences, relatives aux jours de congé par exemple.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de ce problème? Est-il effectivement rencontré sur le terrain? Y a-t-il beaucoup d'enseignants concernés? Le même problème se pose-t-il à Bruxelles, puisque je vous rapporte une situation wallonne? Quelle serait selon vous la meilleure solution pour plus de clarté, de lisibilité et de cohérence?

Pourriez-vous envisager, le cas échéant, de vous coordonner avec le ministre wallon des Pouvoirs locaux, ainsi qu'avec, éventuellement, un homologue bruxellois pour trouver un terrain d'entente qui garantisse une égalité de traitement des enseignants? Ou cette question relève-t-elle purement de l'autonomie communale, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pouvant en rien intervenir sur le sujet?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Les barèmes des membres du personnel de l'enseignement sont fixés par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française. Les dispositions de ce texte s'inscrivent dans la logique barémique développée par le décret «Titres et fonctions» du 11 avril 2014, qui a effectivement fixé comme barèmes de référence pour les titulaires d'un bachelier le 301 – 216 selon l'indice fonction publique – et pour les titulaires d'un master avec titre pédagogique le 501 – 415 selon l'indice fonction publique. Ces échelles barémiques sont publiques et largement diffusées, notamment sur le site www.enseignement.be sur lequel les barèmes et le développement de chaque échelle sont disponibles pour toutes les fonctions de l'enseignement recouvrant le champ d'application du décret «Titres et fonctions».

Madame la Députée, comme vous le soulignez, le personnel recruté sur fonds propres par des pouvoirs organisateurs subventionnés, qu'il s'agisse d'ailleurs de l'enseignement communal, provincial ou libre, n'est pas connu de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mon administration ne dispose donc d'aucune donnée chiffrée à cet

égard. Les barèmes sont fixés au sein de chaque pouvoir organisateur ou de manière conventionnelle, en prenant pour référence, par respect du principe d'égalité, ceux fixés pour la fonction équivalente organisée au cadre subventionné, lorsque cette fonction existe.

Mes services n'ont par ailleurs pas été spécifiquement interpellés sur des injonctions contradictoires qui auraient été données par les autorités régionales, lesquelles n'ont pas non plus effectué de démarches particulières à mon égard à ce propos. Je suis à la disposition de mes collègues si d'aventure ils voulaient discuter de cela plus avant avec moi.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je note votre ouverture, Madame la Ministre, pour peut-être vous mettre autour de la table avec vos homologues. Je ne manquerai pas, à partir de votre réponse, d'interroger le ministre wallon des Pouvoirs locaux et de le renvoyer vers vous afin que l'on puisse trouver une réponse qui vise à obtenir cette lisibilité à laquelle je faisais référence tout à l'heure, et ainsi permettre une égalité de traitement, puisqu'il semble que ce ne soit pas toujours le cas sur le terrain.

Je renvoie donc la balle vers la Région wallonne, mais il serait peut-être utile d'avoir également un contact avec la Région bruxelloise. Je ne sais pas s'il reste encore des Bruxellois autour de la table, mais je sais que vous l'êtes, Madame la Ministre. Peut-être y a-t-il là une attention particulière à avoir?

10.20 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Solutions pour fluidifier le remplacement des enseignants absents en période de Covid-19»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Nous avons régulièrement examiné les différentes pistes pour fluidifier le remplacement des enseignants absents à cause de la Covid-19, d'une quarantaine ou d'une autre maladie saisonnière. Madame la Ministre, à la demande de différents partenaires, vous avez anticipé le congé de Toussaint. Vous l'avez également prolongé afin de bien organiser la rentrée. À cet égard, ces jeudi 12 et vendredi 13 novembre, les enseignants aideront à préparer une rentrée entièrement en présentiel pour l'enseignement maternel, l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire et en mode hybride à partir de la troisième année de l'enseignement secondaire.

Nous espérons que cette pause a permis à tout le monde de reprendre son souffle. Ne nous leurrions toutefois pas, des enseignants seront encore testés positifs et d'autres devront être écartés et donc remplacés. Chaque année, des enseignants sont mis en disponibilité par défaut d'emploi et ne

peuvent être réaffectés ou remis au travail ni dans leur pouvoir organisateur (PO) ni dans un autre. Ne serait-il pas envisageable, au regard de la situation actuelle, de les mobiliser sur base volontaire pour les réaffecter ou les remettre au travail de manière plus souple dans d'autres fonctions, voire à un autre niveau d'enseignement? Dans ce cadre, j'ai notamment prêté l'oreille à des suggestions émises par divers PO ou directions d'école. Certaines communes s'interrogent aussi: pourquoi ne pas mobiliser, sur base volontaire, des enseignants qui ont été mis en disponibilité par défaut d'emploi? Il me semble qu'il y a là une première piste à explorer.

En outre, certains enseignants mis en disponibilité sont réaffectés ou remis au travail dans plusieurs implantations. Quand le nombre de celles-ci est jugé trop élevé et que les enseignants ont au minimum 75 % de leur horaire, ils peuvent refuser la proposition des commissions zonales ou centrales. Dans ces circonstances particulières de crise sanitaire, ne pourrait-on pas leur proposer d'étendre temporairement leur charge, sur base volontaire, dans la ou les implantations où ils sont affectés?

Dans le même ordre d'idée, ne pourrait-on pas faire un appel à des enseignants en congé pour mission pour qu'ils retournent dans leur école, temporairement et toujours sur base volontaire, pour pallier l'absence de leurs collègues? Je parle ici de ceux qui sont, par exemple, détachés dans une administration et non ceux qui le sont dans un autre niveau d'enseignement où on a également besoin d'eux. L'idée n'est évidemment pas de creuser un trou pour en boucher un autre.

Avec mon groupe, nous avons cherché des solutions nécessitant éventuellement quelques ajustements. Toujours dans cet esprit de lancer des pistes de réflexion, des directeurs d'école secondaire nous signalent que certains de leurs enseignants sont volontaires pour remplacer ponctuellement leur collègue malade dans certaines charges de cours. Je vous cite un cas très concret: un professeur d'anglais donne cours dans une classe de quatrième et un de ses collègues fait de même dans une autre. Ils ont des cours en parallèle. Lorsque l'un d'eux est malade, il est plus facile pour un directeur de proposer d'augmenter la charge horaire sur base volontaire.

Sa difficulté actuelle est que le nombre d'heures supplémentaires est plafonné, conformément au décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs. Si on assouplissait ce plafond, les enseignants volontaires pourraient dépanner les collègues pour une semaine ou quinze jours tout en étant rémunérés. Vous devrez sans doute explorer d'autres pistes, très pragmatiques, avec votre cabinet et votre administration. Pourriez-vous nous donner votre avis

sur les pistes évoquées et nous indiquer si quelques-unes sont envisageables? En débattrez-vous avec les PO et les syndicats?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Au vu de la situation actuelle, j'ai pris des initiatives pour faciliter le remplacement du personnel absent. J'ai notamment autorisé le remplacement dès le premier jour en cas de maladie ou de quarantaine et j'ai permis l'assouplissement des formalités administratives en matière de priorisation des titres avec une dispense de PV de carence.

Pour l'enseignement subventionné, le décret du 17 juillet 2020 portant des mesures en vue de lutter contre la pénurie a élargi les possibilités de remise à l'emploi des membres du personnel qui se trouvent en perte partielle ou totale de charge. Outre l'extension du champ des réaffectations proprement dites, le décret prévoit la possibilité d'attribuer, là où le dispositif n'était pas encore activable, sur une base volontaire et dans le respect de certaines balises quant aux priorités d'emploi d'autres membres du personnel mieux titrés, un emploi dans une fonction pour laquelle le membre du personnel n'est pas porteur d'un titre listé.

C'est le pouvoir organisateur (PO) qui met en œuvre la remise à l'emploi, sous le couvert d'un rappel provisoire en service ou d'un rappel provisoire à l'activité. Pour faire coïncider l'offre et la demande entre PO, le décret a instauré un mécanisme de mise à disposition des membres du personnel qui se trouvent en perte de charge au terme des opérations de réaffectation des commissions de gestion des emplois pour toute offre d'emploi à pourvoir, y compris de très courte durée, qui serait déclarée par un établissement ou un PO par le biais de l'application Primoweb.

Les différents arrêtés réglant les régimes de mise en disponibilité ou de réaffectation prévoient effectivement une balise à l'égard de la personnalisation des charges des membres du personnel. Cette balise permet au membre du personnel de refuser une désignation d'office qui lui serait faite au-delà de 75 % d'une charge équivalente complète, lorsqu'elle l'amène à exercer dans plus de trois établissements ou de trois implantations. Il s'agit d'une balise et non d'une interdiction. La réglementation actuelle permet donc déjà d'aller au-delà sur une base volontaire. L'attribution de périodes au-delà du temps plein accompagnée d'une rémunération par le biais du mécanisme des périodes additionnelles fait l'objet de balises au sein du décret du 14 mars 2019, adopté sous la précédente législature, et qui constitue un point d'équilibre atteint lors des discussions avec les personnes concernées.

Le décret du 17 juillet 2020 a apporté quelques clarifications et une plus grande fluidité dans l'attribution des périodes, y compris pour les membres du personnel en congé pour prestations

réduites ou pour ceux qui ne sont pas définitifs ou prioritaires dans le PO au sein duquel les périodes sont proposées.

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, j'ai mené des discussions avec les fédérations des PO sur l'extension du périmètre d'application des périodes additionnelles. À ce stade, il n'est pas possible d'arriver à un consensus qui recueillerait suffisamment d'adhésion pour envisager une nouvelle extension, soit à d'autres catégories de membres du personnel, soit à des volumes de prestations plus importants que ceux définis aujourd'hui. Dans ce cadre, il convient de rester attentifs au risque d'épuisement des membres du personnel qui assureraient plus qu'un temps plein, en particulier s'ils sont de bonne volonté.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie d'avoir rappelé les différentes réglementations relatives aux réaffectations, car les suggestions émanent de PO et ils n'avaient peut-être pas conscience de la marge de manœuvre dont ils disposent. J'ai reçu entre-temps d'autres suggestions concernant les professeurs des cours de philosophie, de citoyenneté, de religion et de morale avec pour enjeu de prester certaines heures dans la même implantation. Je vérifierai donc si le PO était au courant de la possibilité d'élargissement.

En ce qui concerne le plafond des heures supplémentaires, le risque d'épuisement ne doit

effectivement pas être sous-estimé. Il est bien réel, comme on le constate au sein des hôpitaux ou des maisons de repos. J'attire néanmoins votre attention sur le fait que des enseignants sont parfois à temps partiel et pourraient donc augmenter, de manière ponctuelle, le volume de leurs heures prestées. Il serait intéressant de continuer à examiner cette piste. Je ne manquerai pas de vous communiquer les autres suggestions que je recevrai des différents acteurs de terrain.

11 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de Mme Mathilde Vandorpe, intitulées «Cours d'éducation physique et sports» et «Olympiades européennes de statistique», de M. Michaël Vossaert, intitulée «Règles sanitaires applicables aux cours de gymnastique et de sport à l'école», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Cyberharcèlement en milieu scolaire», de M. Christophe Clerisy, intitulée «Sport à l'école», et de Mme Rachel Sobry, intitulée «Inclusion de la langue des signes au sein de l'enseignement général», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h05.*